

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Pour la C.A.B

*Budget 2011
à l'aune
«d'une réforme
perverse» ?*



Des réalisations, des projets et des interrogations

Réunis dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bastia, les élus représentants les Communes composant la Communauté d'Agglomération de Bastia, se sont penchés sur le compte administratif 2010.

François Riolacci, délégué aux Finances, a présenté les chiffres en rendant compte de la feuille de route suivie, en soulignant les efforts, au plan des investissements en équipements, qui sont passés de **10,93 M€** à **18,35 M€** en 2010.

Mais, les élus n'ont pas manqué de souligner combien «la suppression de la Taxe Professionnelle est une réforme irresponsable et perverse» comme l'a dénoncé, le Président de la **CAB**, **Emile Zuccarelli**, reconnaissant que la **CAB** connaîtra «une période difficile en matière financière».

Une session riche en informations, où l'on perçoit la volonté d'aller plus loin, de réaliser les projets, tout en s'interrogeant sur l'avenir ! Nous reviendrons plus en détail sur cette réunion.



Hôtel Spa Restaurant Club

Route de Pineto, Route de la Canonica - RD 107
20290 LUCCIANA

**4 Salles de séminaire pouvant accueillir :
Showrooms, Conférences, Réunions...
de 2 à 100 personnes.**



Accueil café, pause déjeuner,
apéritif dinatoire, repas ...

Également Séminaires résidentiels et incentives

**Devis gratuit et personnalisé sur simple demande
Une équipe à votre service pour des journées de qualité.**

☎ 04.95.30.02.50

fax 04.95.38.31.59
la.madrague@wanadoo.fr

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **Le Japon, une fois encore**, a été frappé par les éléments déchaînés d'une nature qui vient rappeler à l'humanité que face à sa puissance dévastatrice, l'homme n'est qu'un fétu de paille !

L'homme a beau bomber le torse à chaque invention, il ne demeure que fourmi devant la puissance d'une nature qui se plait à déjouer les plans les plus sophistiqués !

Et la catastrophe aux conséquences humaines déjà très lourdes, risque de voir des prolongements encore plus profonds dépasser ce pays meurtri pour s'exporter au-delà de ses limites territoriales, avec les risques d'un «nucléaire» mal maîtrisé quand les prévisions de ces concepteurs sont dépassées !

A plus petite échelle, notre île, en ce qui concerne les effets météos n'a pas été épargnée avec des inondations qui ont causé beaucoup de dégâts.

Et l'on doit se reposer la question des constructions multiples en zones inondables !

L'imprévision, la facilité ou la cupidité quelquefois, entraînent la société à se mettre, ici et là, en danger.

Pourtant, la nature sait se rappeler au bon sens de qui veut l'entendre !

● **Pour le monde chrétien**, le Carême, préparant à la Semaine Sainte, à «a Settimana Santa», a commencé. Pendant quatre semaines, jeûne et méditations sont proposés afin de favoriser avec le lumière pascale, le cheminement vers le nouvel homme que le chrétien cherche à devenir après s'être dépouillé des ses suffisances et des ses insuffisances en purifiant son corps et son esprit par des exercices spirituels et une certaine ascèse, devant le conduire à une perception plus profonde du mystère de la Rédemption autant qu'à mieux appréhender l'avènement de loi nouvelle que le Christ est venu décréter, celle consistant à reconnaître en l'Autre, le prochain, son égal en l'Amour d'un Dieu, père de tous les hommes, sans exception, source et fondement premier des Droits de l'Homme.

«Vaste programme» pour qui y croit !

● **L'association «Ava Basta»**, à Bastia a pris l'initiative de faire de la pédagogie, à Bastia, dans le cadre du combat mené contre les discriminations, le racisme et pour le respect des différences.

Au Collège Simon Vinciguerra, une journée à cet effet à été consacrée à ce thème à travers, un spectacle interactif, «Espèce de...» suivi par une centaine d'élèves, invités au cinéma Le Régent à participer à cette représentation, à la fois ludique et éducative.

Une manière forte de faire toucher du doigt, les dégâts que peuvent causer les moqueries et autres insultes. Une manière de comprendre mieux que les différences enrichissent la société quand elles sont comprises et acceptées.

● **Les Elections Cantonales** n'ont pas connu l'effervescence habituelle, à l'occasion de la préparation du Premier tour de scrutin, même si, à Porto-Vecchio ou, à Bonifacio, l'enjeu est considéré comme devant s'interpréter en termes d'avenir, pour la Région.

Une chose, toutefois semble s'imposer à tous les observateurs avertis : peu de changements en vue !

Après avoir remporté, tour à tour, les scrutins cantonaux de 2001 et 2004, Pierre Ghionga rempile pour un nouveau mandat d'élu départemental dont la durée sera écourtée à trois ans, en raison de la réforme des collectivités territoriales. Fort d'un bilan d'actions des plus positifs, le médecin Cortenais, par ailleurs Conseiller exécutif délégué à la langue corse et Président de l'Office de l'environnement de la Corse, apparaît comme le grand favori mais n'en garde pas moins la tête sur les épaules, car –il le sait bien– «rien n'est jamais joué d'avance dans une élection politique». Pierre Ghionga pourrait ainsi être le dernier Conseiller général de la ville canton de Corte et fermer la marche initiée (environ) trois siècles en arrière par Pasquale de Paoli. D'autant que ce prochain rendez-vous électoral prendra la forme d'une triangulaire résolument inédite, puisque le camp de la droite insulaire, et donc la majorité municipale, ne seront pas représentés. Divisé entre Femu a Corsica et Corsica Libera, le mouvement nationaliste a pour sa part répondu du présent, bien déterminé à donner suite au succès obtenu, l'an passé, lors des «Régionales». Un scrutin qui s'annonce passionnant à plus d'un titre... Aussi, chers lecteurs, l'Informateur Corse Nouvelle vous propose l'interview de chaque candidat en lice. Selon la tradition, parole, tout d'abord, au Conseiller général sortant...

Pierre Ghionga

«Corte doit tirer la Corse vers le haut»

► **Docteur Ghionga, quel bilan dressez-vous de vos deux précédents mandats de Conseiller général ?**

Depuis 2001, je n'ai eu de cesse d'œuvrer dans l'intérêt général pour l'épanouissement de notre chère ville canton et ce, à travers l'ensemble des domaines de compétences du Département de la Haute-Corse. Je tiens tout d'abord à souligner l'extension de l'hôpital de Corte dont la fusion avec le centre hospitalier de Tattone a permis de créer un établissement de santé très performant, alors que chacune de ces deux entités était vouée à la disparition. Sur le plan sanitaire et social, il est à noter également le développement, par le Conseil général, de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie qui concerne aujourd'hui 150 personnes en difficulté, en perte d'autonomie ou atteintes de handicap. Sachant que, dans ce cadre, les associations d'aide à la personne ont pu créer pas moins de 80 emplois dont je suis fier, bien que l'on me taxe de clientélisme ; de manière totalement infondée, puisque des besoins en ressources humaines qualifiées se font réellement ressentir et il est impératif d'y répondre efficacement. Durant mes deux mandatures, plusieurs autres projets majeurs ont vu le jour tels que l'ouverture de la Maison de l'Emploi en milieu rural ou de l'École départementale des pompiers que j'espère voir devenir régionale. La création du laboratoire départemental d'analyses, chargé du contrôle sanitaire de l'alimentation, en restaurants, collectivités, hôpitaux, a aussi été concrétisée. Sans oublier l'installation à Corte de l'organisme de contrôle agroalimentaire de toutes les Appellations d'Origine Contrôlée de Corse. En outre, je me suis attelé à la mise en place, en 2006, de la Médiathèque Cantonale comptant à ce jour plus de 2 000 abonnés, et à la redynamisation de la Bibliothèque Départementale de Prêt, lieu de conservation et diffusion de grandes quantités d'ouvrages et références, mais aussi de rencontres, d'échanges et de conférences, et qui est doté d'un magnifique fond corse. En tant qu'élu départemental, j'ai par ailleurs activement soutenu l'essor de la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation, du Bureau d'Information Jeunesse ou encore plus généralement du monde associatif et sportif à



hauteur de 300 000 euros par an. Enfin, au niveau des infrastructures routières, des efforts considérables ont été consentis en termes d'aménagement et d'entretien de la voirie cantonale afin de contribuer à son développement et améliorer la sécurité de tout un chacun. À ce titre, la route de Baliri a nécessité un investissement d'1 500 000 euros. De quoi désenclaver Corte et lui offrir des perspectives intéressantes quant à la fréquentation touristique de la haute ville qui en a bien besoin. Pareillement, la route de la Vallée de la Restonica a bénéficié de travaux conséquents : 2 000 000 euros, la route de Castirla : 500 000 euros et la route du Fussatu et du Boziu : 700 000 euros. Autant d'actions représentatives de l'engagement sans faille qui m'anime en faveur de la cité universitaire. Le slogan de campagne que j'ai choisi, avec ma suppléante Josy Acquaviva, prend ainsi tout son sens : «Corte pour passion, son avenir pour mission» !

► **Que peuvent attendre les électeurs quant à cette nouvelle candidature de votre part ?**

Je m'engage à prendre des initiatives, à soutenir les projets, avec d'autres collectivités, qui contribueront au développement local et à conforter son rôle de cité universitaire, à œuvrer pour qu'elle devienne,



véritablement, la Capitale culturelle de la Corse. Je tiens, en ce sens, à préciser qu'aucun accord politique n'a été établi avec la majorité municipale et Tony Sindali. Nous sommes simplement partis du constat qu'il fallait aider Corte qui pâtit, depuis de nombreuses années, d'un manque de collaboration entre la Mairie et le Conseil général. Force est de constater que l'idée est enfin rentrée dans les esprits. Ce qui est de très bon augure pour l'avenir de notre ville. Par ailleurs, je voudrais revenir sur l'aspect social, outre l'aide aux personnes âgées, l'un de mes opposants nationalistes m'a reproché publiquement d'avoir délaissé la protection maternelle et infantile ainsi que le planning familial. Je m'élève en faux contre cette accusation, car nous avons recruté, dans les services en question, une sage-femme ayant, comme le prévoit son statut, l'autorisation de prescrire des pilules. Certes, le médecin est actuellement en arrêt de travail, mais je n'y peux rien. Si ce n'est annoncer que nous allons effectuer le recrutement de deux médecins supplémentaires en Haute-Corse dont un viendra renforcer le secteur de Corte. Les enfants concernés sont également pris en charge par des personnels compétents du Département qui les accueillent chaque jour et veillent sur eux. Je n'ai donc pas le sentiment d'avoir failli dans ces domaines-là...

► **Que représente pour vous Corte ?**

C'est avant tout ma ville de naissance, où je vis et travaille au quotidien. Je crois en son avenir et pense qu'il est intimement lié à celui de notre île, en qualité de cité universitaire, de Capitale culturelle ou de symbole de la Corse de l'intérieur et de la ruralité. Bien qu'il soit souvent question de «tout tourisme», notamment sur le pourtour cortenais, l'action de réinvestir dans une ville telle que la nôtre aurait, à mon sens, des impacts positifs à l'échelle régionale, vers un développement plus harmonieux du territoire. Dans le respect de ses valeurs, Corte doit être fière du patrimoine culturel et environnemental qui l'anime. Corte doit s'épanouir aux niveaux économique, social et culturel, avec, dans les 15 années à venir, un objectif de 15

à 20 000 habitants à atteindre. Corte doit se structurer davantage et tirer la Corse vers le haut. Et en tant qu'enfant de cette ville et responsable politique, je souhaite, autant que faire se peut, porter ma pierre à l'édifice et donner à Corte les moyens de ses ambitions.

► **En tant qu'élu départemental, quels sont les prochains grands projets qui vous tiennent à cœur ?**

Parmi les projets en cours de réalisation figurent notamment l'achèvement, dans les prochains mois, du Serenu 2, deuxième Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui augmentera de 50 lits la capacité d'accueil des personnes âgées de Corte et sa micro-région. En outre, un nouveau bâtiment administratif sort de terre, face à la sous-préfecture. Les travaux ont débuté en septembre dernier. Cette structure de 3 000 mètres carrés logera les services du Département de la Haute-Corse, de l'État avec la Trésorerie des Impôts et Pôle Emploi ainsi que la Maison du Parc Naturel Régional de la Corse. D'autres actions me tiennent à cœur comme la mise en place d'un sentier du patrimoine autour de nos jardins et de l'eau, en partenariat avec l'association A Rinascita dont l'un des projets consiste par ailleurs à créer le Musée de l'Eau, un établissement scientifique novateur auquel le Conseil général apportera tout son soutien. Je souhaite, en outre, doter Corte des équipements sportifs et culturels que nécessite son statut de cité universitaire, à travers la construction de la fameuse piscine de 50 mètres qui manque à la Corse et d'une véritable scène culturelle susceptible d'accueillir de grandes manifestations. À ce sujet, je propose de donner lieu à un festival des langues minoritaires qui constituerait un événement-phare pour notre ville. Tel que Calvi et Festiventu, Patrimoniù et les Nuits de la Guitare, Saint-Florent et Porto Latino... Ainsi, cela serait l'occasion de créer une passerelle vers des régions et pays rencontrant les mêmes problématiques culturelles que les nôtres, mais aussi de mettre en exergue nos spécificités identitaires et artistiques, sous le signe du partage et de l'échange, du local à l'universel...

Marceau Simeoni «Propulser Corte dans la modernité»

Ingénieur chimiste, président du Centre de Musiques Traditionnelles (CMT) de Corse, Marceau Simeoni a été élu territorial, sous la bannière Corsica Nazione, de 1998 à 2004. En lice pour les prochaines élections cantonales de Corte, avec Femu a Corsica, il indique notamment vouloir «transformer la cité universitaire pour la rendre attractive et dynamique».



te, ne peuvent même pas se rendre dans les services qui leur sont réservés, faute d'accessibilité des bâtiments. C'est proprement scandaleux.

La centaine d'emplois créés dont s'enorgueillit M. Ghionga se concentrent exagérément dans les services à la personne. Les gains de productivité attendus sont nuls et ne laissent aucune perspective de croissance au bassin économique Cortenais. Notre jeunesse est condamnée à l'exil.

► **Marceau Simeoni, vous briguez le mandat de conseiller général de Corte. Quelles sont les raisons qui ont animé votre engagement ?**

Entre la droite représentée par le Maire Antoine Sindali et le clan Giacobbiste du conseiller général sortant Pierre Ghionga, il nous paraît indispensable de faire émerger une force nationaliste unie qui propulse Corte dans la modernité avec des projets cohérents et structurants.

► **Que pouvez-vous apporter à la cité universitaire ?**

Si les électeurs nous font confiance, nous ferons de Corte, à moyen terme, une ville dynamique forte d'une dizaine de milliers d'habitants en développant ses potentialités économiques –qui résident notamment dans les domaines culturel, scientifique, agricole et touristique– et géographiques, dont la concomitance constitue une richesse unique en Corse !

► **Votre regard quant aux deux précédentes mandatures de l'élu sortant ?**

Dans la ville universitaire, le Département a complètement délaissé les missions sociales à destination de la jeunesse et des plus démunis et qui entrent, faut-il le rappeler, dans ses compétences premières. Ainsi, la protection maternelle et infantile (PMI) est-elle quasi-inexistante et le planning familial abandonné. Les personnes handicapées, et notamment celles qui souffrent d'une mobilité réduite,

► **Quels sont les grands axes de votre programme électoral ?**

La mise en synergie des moyens culturels existants (Musée de la Corse, Centre Culturel Universitaire, FRAC, CMT, Médiathèque, Associations dynamiques, etc.) doit favoriser la création d'un Centre Culturel sur la base d'un programme artistique dûment établi. Nous comptons par ailleurs exploiter cette ressource inestimable que nous offre la vallée de la Restonica et développer, à partir d'une gestion rigoureuse et maîtrisée, un tourisme de montagne tout au long de l'année.

► **Concernant le volet culturel, comment envisagez-vous sa mise en œuvre ?**

En tant que président du Centre de Musiques Traditionnelles, je suis déjà prêt à m'investir avec d'autres pour préparer ce Centre Culturel qui créera un lien intergénérationnel entre les Cortenais et la Communauté Universitaire. Il est impératif de transformer cette ville pour la rendre attractive et dynamique.

► **Est-ce que ce scrutin cantonal pourrait donner lieu à un partenariat nationaliste, si le second tour se présentait à vous ?**

Je m'étais prononcé dès le mois de décembre pour une candidature nationaliste unique. Les militants locaux de Corsica Libera en ont décidé autrement ; c'est un choix que je respecte et je m'engage dès la fin de ces élections à entamer des discussions pour préparer dans l'unité les échéances municipales de 2014.

Claude Cesari «Une autre politique pour la cité universitaire»



► **Claude Cesari, qu'est-ce qui a motivé votre candidature aux prochaines élections cantonales de Corte ?**

Au regard de la situation politique actuelle et à la demande des sympathisants et militants de Corsica Libera, j'ai décidé d'emboîter le pas.

► **Que peuvent attendre les électeurs de votre engagement ?**

La situation inédite de ce scrutin met nombre de Cortenais dans l'embarras. La clarté de notre candidature, sans considération pré-municipale, doit leur permettre, en nous soutenant, d'exiger une autre politique pour la cité universitaire.

► **Quel regard portez-vous sur le bilan du Conseiller général sortant ?**

Il n'a fait que le strict minimum et a le plus souvent joué de rivalité avec la municipalité. Depuis un an, il cumule de nombreuses fonctions et j'ai bien peur que, pour lui, l'ambition personnelle gagne sur l'efficacité.

► **Quelles sont les grandes lignes du projet qui vous anime en faveur de la cité universitaire ? Comment envisagez-vous d'articuler votre action ?**

Tout d'abord, il faut que des grands projets d'infrastructures, d'un point de vue social, culturel et sportif, soient soumis à la population. À court terme, nous proposons notamment la mise en place d'une navette type mini bus pour permettre aux habitants des quartiers périphériques et surtout aux personnes âgées et étudiants, de se rendre en centre ville et vice-versa. Nos efforts se concentreront également sur la mise en valeur et la protection contre les incendies des vallées du Tavignanu et de la Restonica. Il nous faut faire transiter un maximum de visiteurs par le cœur de la cité afin de soutenir l'artisanat mais aussi de favoriser le maintien et la création de petits commerces à travers une réelle zone franche pour l'intérieur. Nous nous emploierons à la revivification du pastoralisme qui doit par

En neuvième position sur la liste de Corsica Libera lors des dernières élections territoriales, le commerçant cortenais briguera le mandat de conseiller général, «sans considération pré-municipale», tient-il à préciser. Explications.



ailleurs rester une fierté cortenaise. Mettre fin à la pollution de la rivière de l'Orta qui atteint un niveau aussi honteux qu'inquiétant figure, en outre, parmi nos priorités. Enfin, force est de constater que l'hôpital a bien évolué mais des dérapages peuvent intervenir. Par exemple, la création d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, nldr) à Tattone, eu égard à la concurrence sur Corte et Ajaccio, risque de mettre à mal les finances du centre hospitalier. D'autre part, le service de gynécologie qui n'est effectif qu'une fois par semaine, chaque vendredi, doit être fortement amélioré. Sachant que les personnels administratifs ou infirmiers attendent trop longtemps la pérennisation de leur emploi.

► **Peut-on espérer un partenariat nationaliste au cours de ce scrutin ?**

Selon la formule consacrée : «Nul n'est propriétaire de ses voix». En toute conscience, chacun exprimera son choix selon le programme et les propositions des candidats. Un éventuel partenariat ne pourra exister que si les candidats se positionnent clairement en faveur de la corsisation des emplois, le foncier, la culture, le développement durable et le choix social. Ces thèmes découlant de l'acceptation de la citoyenneté corse ; obtenue après dix années de résidence permanente. Et bien sûr, un positionnement clair sur le rapprochement et la libération des prisonniers politiques.

■ **SARTÈNE**

Inauguration de l'exposition : «Indices, vestiges et prémonitions», Musée Départemental de Préhistoire de Sartène

Paul Giacobbi, Député de la Haute-Corse et Président du **Conseil Exécutif de Corse** et **Dominique Bucchini**, Président de l'**Assemblée de Corse**, ont inauguré en présence de **Jean-Jacques Panunzi**, Président du **Conseil Général de la Corse-du-Sud**, l'exposition «*Indices, vestiges et prémonitions*» présentée par le **FRAC Corse** et réalisée en partenariat avec le **Musée Départemental de Préhistoire corse et d'Archéologie de Sartène**.

Cette exposition présente 15 œuvres du **Frac**, fruits d'une fructueuse collaboration entre le **Frac**, le **Musée de Sartène** et la section artistique du **Lycée de Sartène**, et évoque une relation avec les traces plus ou moins énigmatiques de la présence humaine.

■ **AJACCIO**

Le **Service Jeunesse et Sports** de la **Collectivité Territoriale de Corse** change de locaux.

Depuis le mercredi 16 mars 2011, le **Service de la Jeunesse et des Sports de la Collectivité Territoriale de Corse (Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports)**, est installé dans l'immeuble **Le Régent** (3^{ème} étage), situé **1, rue Eugène Macchini, à Ajaccio**.

Les anciens locaux situés **rue de l'Aspirant Michelin** ne sont plus accessibles au public. Les nouveaux numéros de téléphone et de télécopie du **Service de la Jeunesse et des Sports** seront les suivants :
Tél : **04.95.51.63.57** – Fax : **04.95.20.82.65**.

■ **THÉÂTRE DE PROPRIANO**

Le dernier one man show de **Pido**, «*Faites des gosses et bonne chance*», Samedi 09 avril à 21 heures.

Après «*Bienvenue chez les Corses et Bonne chance !*» (Spectacle 2009), «*Mariez-vous et bonne chance !*» (Spectacle 2010), **Pido** vous présente son nouveau spectacle 2011 : de l'envie d'avoir un enfant jusqu'à le voir se marier, l'artiste nous propose un résumé de ces étapes de la vie avec son style inimitable...

Conception, méthodes de fécondation, grossesse, accouchement, éducation, scolarisation, adolescence, collège, lycée, fac, mariage... Voici toutes les étapes de l'aventure qui

■ **Exposition d'œuvres de la collection du FRAC Corse au Musée Départemental de Préhistoire et d'archéologie corse de Sartène, jusqu'au 28 avril 2011.**

Dans le cadre de sa programmation culturelle et de sa mission de diffusion, le **FRAC Corse** propose une exposition «*Indices, vestiges et prémonitions*» du 14 mars au 28 avril 2011, au **Musée Départemental de Préhistoire et d'archéologie corse de Sartène**, opération réalisée en partenariat avec le musée.

Un choix de 15 œuvres a été défini en accord avec **Paul Nebbia**, Conservateur du **Musée de Sartène**, et la section artistique du **Lycée de Sartène** est partie prenante du projet.

La plupart de ces œuvres ont une relation avec les traces plus ou moins énigmatiques d'une présence humaine et de pratiques de consommation. C'est une façon de lier la recherche scientifique à une approche critique du fonctionnement de la société contemporaine, d'anticiper sur ce qu'elle pourrait laisser comme repères et indices à de futurs chercheurs ; nouvelles pistes scientifiques qui relèvent de l'archéologie contemporaine.

Le titre évocateur, «*Indices, vestiges et prémonitions*», laisse percevoir la relation avec le contexte du musée.

Artistes :

Boris Achour, Jean-Laurent Albertini, Marie-José Burki, Elie Cristiani, Gianni Dessi, Juan Fontcuberta, Pietro Fortuna, Jean-François Lacalmontie, Didier Marcel, Jean-Luc Moulène, Jean-Paul Pancrazi, Kay Takeda, Stephen Willats.

Renseignements pratiques :

Musée Départemental de Préhistoire et d'archéologie corse de Sartène

Bd Jacques Nicolai 20100 Sartène
Tél. 04 95 77 01 09

FRAC Corse Fonds Régional d'Art Contemporain de la Corse

La citadelle, 20250 Corte
Tél. 04 95 46 22 18

commence par : «*Et si on faisait un enfant ?*» et qui se termine par «*Papa, tu vas être papi !*». Toute une vie en fait, une vie qui passe vite, très vite, trop vite, une vie qui dure à peine le temps d'un spectacle...
Vente des billets et réservations à l'**Office de Tourisme de la ville de Propriano, Quai Saint Erasme – 20110 PROPRIANO**. Tél : **04 95 76 01 49**.

Les personnes intéressées peuvent également prendre attache avec le **Théâtre de Propriano** au : **04 95 76 70 00**.

■ **VALLE DI CAMPULORU**

Le samedi 2 avril, à 20h, l'**Associu Cristina** organise une soirée pulenda, figatelli, fromage, dessert et coupe de champagne offerte, pour une somme de 20€, vin compris.

Réservation avant le 29 mars au :
06 65 31 19 09 ou **06 81 59 59 80**.

■ **MORIANI PLAGE**

Le Restaurant «**Le Lido**» est ouvert midi et soir. Renseignements et réservations au **04 95 38 12 22**!

■ **CERVIONE**

Le dimanche 20 mars, à midi, au restaurant **La Maison Rose**, les anciens Sahariens et amis du **Sahara du Comité de Corse de la Rahla** se retrouveront dans la meilleure des convivialités. Leurs amis et sympathisants seront les bienvenus.
Inscriptions au : 04 95 36 21 53.

■ **CORBARA**

Jacques Vauthier, dans le cadre du **Colloque Cultur'Art et Foi** qui se déroule au **Couvent Saint-Dominique de Corbara**, animera une conférence le dimanche 20 mars, à partir de 15h, sur le thème : «*L'évolution vue par les anges*».

■ **CALVI**

L'**Association «Le Petit Grenier»** organise ce dimanche 20 mars, sur le parking face à l'établissement **Super U**, de 8h à 16h, un vide-grenier-brocante, autour du thème du printemps et du jardinage, avec une bourse aux plantes. Arrivée des exposants à partir de 7h30. **Réservations jeudi et vendredi au : 06 19 55 16 62.**

■ **BASTIA**

Le **Vestiboutique** de la **Croix Rouge**, au **boulevard Auguste Gaudin**, a été cambriolé !

Après le **Secours Populaire**, voici une autre association caritative, touchée par des malfaiteurs sans conscience !

Comment s'attaquer à l'œuvre de ces bénévoles et des donateurs qui contribue à réduire la souffrance sociale de beaucoup ? Honte sur ceux qui ont osé

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie
Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

Chers lecteurs, si vous souhaitez paraître dans cette rubrique, vous pouvez nous contacter et nous adresser les informations nécessaires.

Cette offre est gratuite et valable jusqu'au dernier numéro de juin 2011.

■ **Nouveau en Corse**, l'Agencement matériel et mobilier de tout commerce (boulangerie, chambre d'hôtel, restaurant, bar) avec **Villoconcept**, magasin qui vient d'ouvrir au lieu-dit **Saint-Sauveur**, à **Borgo**, **Purettone** N° : 580.

■ **Nouvelle collection à des prix fous**, à **La Maison du Tricot** et à **La Maison du Pantalon**, au, **2, rue Mgr Rigo** (prolongement **église Saint-Jean**), à **Bastia**.

■ **Le Restaurant «Les Dunes»**, plage de **Calvi**, est ouvert tous les midis, avec sa cuisine gourmande – **Tél : 04 95 65 13 93**.

■ **Réouverture, à Bastia-Toga**, du Restaurant **Le Claudius**, avec, tous les jours, un plat du jour ; le jeudi, couscous ; le vendredi, paella ; et ses repas à la carte ainsi que ses repas d'entreprise et de fêtes. Ouvertures tous les jours, le dimanche excepté.

■ **Fabien Besseas de l'Île-Rousse** a remporté le concours des meilleurs boulangers insulaires qui s'est déroulé à la **Chambre des Métiers**, à **Ajaccio**, en présence de **Christian Vabret**, président du jury, créateur de la coupe du monde, il y a une vingtaine d'années.

L'Île-Roussien a donc gagné son billet pour la finale nationale qui se déroulera à **Paris**, du 12 au 16 mai 2011, dans le cadre de la **Coupe Louis-Lesaffre**, dernière étape avant la **Coupe du Monde** qui aura lieu en 2021.

■ **«Saint Ex»**, self-service à la **Z.A.Purettone**, à **Borgo**, est ouvert, du lundi au vendredi, de 7h à 14h, avec un plat du jour à 5€90 et un grand choix de Hors d'œuvre, plats du jour et desserts. **Tél : 04 95 30 35 59**. Parking gratuit.

■ **SPAR, à Erbalunga-Brando**, a réouvert ses portes après travaux avec un changement de direction et des services en plus, comme livraison à domicile (conditions en magasin) ; gaz, boucherie traditionnelle, tickets restaurant...

Par ailleurs, l'établissement est ouvert du lundi au samedi de 7h à 12h30 et de 15h30 à 19h30, et le dimanche de 7h à 12h30.

Tél : 04 95 46 89 28 – Fax : 09 70 06 88 67.

■ **«A Mandria»**, restaurant à **Talasanani** a réouvert ses salons le 12 mars, avec tous les vendredis midi ses **Migliacci** à emporter. **Tél : 04 95 38 04 82**.

■ **Gîtes de France et Happy Balagne** au printemps, du 20 mars au 20 juin 2011, invitent à découvrir la région de la **Balagne** tout en séjournant dans un gîte, en profitant d'une réduction de 10%.

Il suffit pour cela de renseigner le **code Happy-Printemps** au moment de la réservation et d'appeler au : **04 95 10 54 31** ou de réserver en ligne : **www.gites-corsica.com**.

Possibilité de semaine à partir de 157€.

■ **La Calèche à Solenzara** a réouvert ses portes depuis le 15 mars, midi et soir, sauf le dimanche midi et le lundi toute la journée.

■ **Gîtes de France et Happy Balagne** au printemps, du 20 mars au 20 juin 2011, invitent à découvrir la région de la **Balagne** tout en séjournant dans un gîte, en profitant d'une réduction de 10%.

Il suffit pour cela de renseigner le **code Happy-Printemps** au moment de la réservation et d'appeler au : **04 95 10 54 31** ou de réserver en ligne : **www.gites-corsica.com**.

Possibilité de semaine à partir de 157€.

■ **Le samedi 5 mars**, au **Pôle de Suartello**, près de **Roche-Bobois**, **Cuir Center** a ouvert ses portes. **Tél : 04 95 20 77 00**.

■ **Surfaces éligibles aux aides européennes**.

Via Campagnola s'inquiète des premiers retours de simulations de déclarations de surfaces, basées sur l'arrêté préfectoral daté du 14 décembre 2010.

En effet lors des simulations on arrive, pour certains dossiers, jusqu'à 90 % de surfaces classées inéligibles. Ce qui entraîne une perte importante des aides européennes liées aujourd'hui au foncier et la disparition de l'élevage dans l'intérieur de l'Île.

Via Campagnola demande donc au **Président de l'Exécutif** d'interpeller rapidement le **Préfet** sur ce sujet, mais aussi de rappeler que d'autres départements français bénéficient quant à eux, d'adaptations spécifiques leurs permettant de déclarer maquis, landes et autres forêts en surfaces pacagées, contrairement à la définition restrictive qui habille le dernier arrêté préfectoral.

Via Campagnola reste mobilisé et à la disposition de tous les éleveurs qui seraient confrontés à ce genre de situation.

La situation difficile dans la quelle se trouve l'agriculture **Corse** ne saurait accepter une perte importante de ces aides qui entraînerait de fait un retour de crédit vers **Bruxelles**.

VIA CAMPAGNOLA

Syndicat Agricole Corse

Affilié à la **Confédération Paysanne**

Siège Administratif : Campu Vechju

20230 Linguizzetta

Email : **viacampagnola@aol.com**

■ **Guy-François Frisoni**, spécialiste de la gestion des milieux naturels et de l'écologie en général, succède à **Roger Pantalacci**, à la Direction de l'**Office de l'Environnement de la Corse**.

■ **C'est à l'Hôtel «Marina Viva»**, à **Porticcio**, que dix-huit agences traitant de l'immobilier, se sont regroupées au sein de l'**Association des Mandats Exclusifs des Professionnels de l'Immobilier (AMEPI) de Corse-du-Sud**. Désormais, sous la Présidence d'**Etienne Bastelica**, de l'**Agence du Golfe**, l'**AMEPI**, regroupe 14 agences d'**Ajaccio** et de la **Rive Sud**, une agence de **Propriano**, une de **Sartène**, une de **Porto-Vecchio** et une de **Solenzara**.

Une initiative de poids !

■ **Les Syndicats des Bouchers de Corse-du-Sud**, ont décidé de la mise en place d'une charte pour valoriser leur métier, en **Corse**, au cours d'une réunion qui s'est tenue sous la présidence de **Patrick Mias**, Président du Syndicat, en présence de **François Gabrielli**, Président de la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse-du-Sud**.

■ **A l'Espace Média**, à côté de **Midas**, **RN 193**, **Montesoro**, à **Bastia**, **«Tout compte Fait»**, boutique de mode enfantine de 0 à 12 ans pratique des prix allant de, - 20%, - 30% à - 40%.

Une offre qui va jusqu'au 2 avril inclus.

Tél : 04 95 38 55 05.

■ **«Le Lodge»**, Bar-Restaurant, à **Porto-Vecchio**, depuis le 14 mars, a réouvert ses portes. **Informations et Réservations au : 04 95 22 47 93**.

■ **Le CACEL (Centre d'Activités Culturelles et de Loisirs)** tiendra sa nouvelle Assemblée Générale, dans ses locaux, le 8 avril, à 18h30. La présence de tous les adhérents (exercice 2010) ou de leurs représentants, s'il s'agit de mineurs, est souhaitée.



Cabinet Blasini

11 bis, Av. J. Zuccarelli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

Corsica

PAR G.P.



PONTE-LECCIA : Permanence ADMR

L'association ADMR locale, rayonnant sur le Rustinu, tient des permanences les lundis, mardis et jeudis de 9 heures à 13 heures et de 13 heures 30 à 17 heures ; les mercredis de 13 heures 30 à 17 heures et les vendredis de 9 heures à 13 heures dans les locaux du Conseil Général à Ponte-Leccia. Vous pouvez contacter Mme Paolini ou Mme Colombani au **04 95 48 43 30**.

Et Stage de récupération de points

Un stage de récupération de points est organisé par Kalliste Formation les 28 et 29 mars. Des tests psychotechniques, obligatoires en cas d'annulation de permis suivront. Des renseignements peuvent être obtenus auprès d'Aurélié Guezou au **06 61 26 12 21**.



Et Permanence sur le droit des femmes

Des permanences sur le droit des femmes et des familles sont organisées par le centre d'information, au point d'accès au droit de Ponte-Leccia. Le CIDFF se propose de répondre à toutes vos questions d'ordre juridique dans le domaine de la famille pour les mariages, divorces, filiation, autorité parentale, violences conjugales ; professionnel comme la législation sociale ou le droit du travail ; de santé, comme la contraception ou l'interruption volontaire de grossesse. Renseignements : **04 95 33 43 25**.

SARI-SOLENZARA : Bibliothèque Municipale

La bibliothèque municipale accueille le public, en hiver, du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Les horaires d'été seront les suivants : de 9 heures à 12 heures et de 16 heures à 20 heures. Fermeture le lundi.



Et Association Serata in paese

Le programme de l'Association Serata in paese a été mis en place pour le printemps 2011. Vous avez rendez-vous le samedi 2 avril à 19 heures 30 pour un grand lotto dans la salle des fêtes. Il sera doté de nombreux lots de qualité. Le lundi 25 avril, vous pourrez assister à une chasse aux œufs pour les enfants de Solenzara. Le carnaval aura lieu quant à lui le samedi 21 mai.



LUMIO : Permanence du cercle d'étude et de recherches historiques

Le cercle d'étude et de recherches historiques de Lumio tient une permanence tous les jeudis de 14 heures à 16 heures 30 dans la salle A Rimessa. Les Lumiais pourront participer à la composition de l'ouvrage «in Lumiu Tandu». Vous pouvez, pour faire avancer le projet, apporter vos photographies, documents et renseignements concernant le village. Ces derniers seront exploités, copiés et vous seront rendus dans les plus brefs délais.



LINGUIZZETTA : Permanence ADMR Sant'Appianu

L'ADMR Sant'Appianu organise ses permanences à la mairie annexe de Bravone tous les mercredis après-midi de 14 heures à 16 heures. Téléphone : **04 95 38 99 70** et numéro Azur : **0810 810 380**.



Et Réunion des Anciens combattants

Le 5 mars 2011, les Anciens combattants de Linguizzetta et Canale-di-Verde se sont réunis à la mairie pour une réunion qui a permis l'élection du nouveau bureau, lequel est désormais composé comme suit : Adam Kalcher, président honoraire ; Felix-Antoine Andréi, président actif ; Antoine Chilini, vice-président ; Paul Fluixa, secrétaire et trésorier général ; Joseph Casalta, porte-drapeau, Henri Sabattini, porte-drapeau suppléant.



Il a été voté au cours de cette assemblée que la section communale des anciens combattants de la Résistance et victimes de Linguizzetta se nommera désormais : «Section des Anciens combattants de la Résistance et victimes de guerre de Linguizzetta et Canale-di-Verde».

LECCI : Centre aéré

Le centre de loisirs de Lecci ouvrira ses portes pour les vacances de Pâques du 18 au 29 avril, du lundi au vendredi de 7 heures 45 à 18 heures 15. Les personnes qui souhaitent inscrire leurs enfants peuvent s'adresser, à partir du 15 mars, à la directrice, Émilie Lemaire, tous les mardis matin et jeudis après-midi à la mairie, au **04 95 71 43 43**. La date de clôture des inscriptions sera le 5 avril 2011.



Et Club d'astronomie

Le club d'astronomie propose chaque vendredi soir, quand le ciel n'est pas nuageux et qu'il n'y a pas pleine lune, une séance d'initiation à l'astronomie ouverte gratuitement à tous. Au programme : reconnaissance des constellations, observation au télescope des planètes, de la lune et autres objets du ciel. L'observatoire se situe au camping U Mulinacciu, pont de l'Oso, sur la commune de Lecci. Renseignements au **04 95 70 44 83** ou **04 95 70 48 00**.



GHISONACCIA : Femmes solidaires

Le jeudi 24 mars, l'association Femmes solidaires organise son assemblée générale pour la section locale. Vous avez rendez-vous à Gattone à partir de 14 heures 30. Les femmes solidaires de la micro-région sont cordialement invitées à cette réunion importante. Contact : **04 95 56 13 61**.



MOLTIFAU : Associu Moltifau tempi fà

L'association Moltifau tempi fà, avide de découverte, de valorisation du patrimoine et de nouvelles connaissances sur le village recherche toujours des renseignements, photographies, documents et récits relatifs au lavoir communal de Nucaghja. Contact : **06 44 18 55 95**, **06 22 71 48 59** ou moltifau@wanadoo.fr



CORTE : Collecte de sang

La prochaine collecte de sang se déroulera le mardi 29 mars à l'Université, dans le hall de l'UFR de droit de 11 heures à 17 heures.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Notaires

77

**SCP Jacques POGGI
Sandrine POGGI-GONDOUIN**

Notaires associés à Bastia (20200)
Impasse Capanelle - Villa Henri
Successeurs de Me MINGALON du 8 rue Miot

**AVIS DE CONSTITUTION
DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte reçu par Me Sandrine POGGI GONDOUIN, notaire associé à Bastia, le 21 février 2011, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « **B 52** »
Siège : Bastia (20200) 11 bis, Avenue Jean Zuccarelli.
Durée : 99 ans
Objet : Propriété et gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.
Capital : 5000.00 euros divisé en 100 parts chacune de 50.00 euros, numérotées de 1 à 100, libérées au fur et à mesure des besoins de la société.
Apports en numéraire : de 5000.00 euros
Gérant : M. François BOSCHI
Cession de parts : agrément des associés réunis en assemblée générale.
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Me Sandrine Poggi-Gondouin.

13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Cervione du 03/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **COSTA VERDE MATERIAUX**
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1.000 euros
Siège : Route de Prunete, 20221 Cervione
Objet : Achat, vente de matériaux de construction et de finition, ainsi que tous les matériels concernant le bâtiment et les travaux publics.
Durée : 99 ans
Gérant : Jean-Patrick Mozziconacci demeurant Villa Matteu, Lieu-dit Sorverello, 20230 San Nicolao.
Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

85

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **FRAMA**
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Lieu-dit Porto Pollo, 20140 Serra di Ferro
Objet : La création, l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et la location par bail ou autrement de tous fonds de commerce d'hôtel - restaurant ;
Durée : 99 ans
Capital : 2000 euros
Gérance : M. François Marie DESANTI, demeurant Groupe Scolaire - 20140 Sollacaro
Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis,

62

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2011, enregistré à la Recette des Impôts de Sartène, le 14 mars 2011, bordereau n° 2011/87, case n° 1, de la SAS à capital variable dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : **SAS « HOME CORSE SERVICE »**
Sigle : H.C.S.
Forme juridique : SAS à capital variable
Capital social variable : 1.000 euros pour le capital maximum autorisé et 10 euros pour le capital minimum autorisé
Siège : CANICCIA - Lieu-dit «ZIVIA» - 20100 Sartène
Objet : Le négoce de végétaux en pépinière, la création et entretien d'espaces verts, stades, vente de plantes vertes et fleuries, d'arbres, produits bio, terres et dérivés. L'achat, la vente et la location de parcelles de terres en vue de la réalisation de toutes activités agricoles, mobilières ou immobilières ou opérations commerciales, industrielles ou financières, la réalisation de tous travaux de maçonneries gros oeuvre et second oeuvre, d'immeubles, de villas, de lotissements de travaux public, de terrassement, d'irrigations, de réalisation de routes et toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et pouvant favoriser son extension ou son développement.
Durée : 99 ans
Président : Charles CANAZZI
Les conditions d'admission aux assemblées sont les suivantes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la SAS à capital variable.
La SAS à capital variable « HOME CORSE SERVICES » sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

26

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SARL JA-LOU**
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Bar Le Boudoir, 5 Rue Chanoine Leschi, 20200 Bastia
Objet : Débit de boissons, bar, café.
Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Gérance : Mr. Martini Louis, demeurant 70, Route de la Corniche Miamo - 20200 Santa Maria di Lota
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

69

SARL LE BATO IVRE

Société à Responsabilité Limitée
Siège social à Calvi 20260
7, Boulevard Wilson

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mars 2011, enregistré à Bastia le 15/03/2011, sous le N°2011/314, case n°2, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : « **SARL LE BATO IVRE** »
Siège social : Calvi 20260, 7, Boulevard Wilson
Objet social : Exploitation de tous fonds de commerce de restauration de type traditionnel, à consommer sur place ou à emporter, glacier, débit de boisson, bar, café, brasserie. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital social : DEUX MILLE EUROS (2000 euros)
Gérant : Monsieur Jean Laurent SAOLI, demeurant Calvi 20260 - 7, Boulevard Wilson. La durée du mandat est illimitée.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention - La gérance.

75

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo du 10/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CORSICA LOCATION 2B**
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 893 - Avenue de Valrose - RN 193 - 20290 Borgo
Objet social : - L'exercice de toutes activités dans le domaine de l'automobile, principalement la location par tous moyens, courte, moyenne et longue durée, de tous véhicules (sans chauffeurs).
- L'achat et la vente de véhicules neuf et d'occasion.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100.000 euros
Gérant : Monsieur Julien LOLLI, demeurant : 19, Boulevard Paoli - Etage 4 - 20200 Bastia.
Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés du Tribunal de Commerce de Bastia.

La Gérance,

39

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination Sociale : **A NUCIOLA Capital Social** : 1.000 euros - MILLE EUROS, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Objet social : L'exploitation d'un point chaud, snacking, pâtisserie, confiserie, salon de thé, plats à emporter,
Siège Social : Lieu-dit U Scalu, Santa Lucia di Moriani, 20230 San Nicolao
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,
Gérance : Mademoiselle MISTRALI Amandine Catherine, demeurant : Lieu-dit U Scalu, Santa Lucia di Moriani, 20230 San Nicolao
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation au Registre de Commerce : La société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la S.A.R.L AJACCIO AUTOMOBILES SERVICES

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **AJACCIO AUTOMOBILES SERVICES**
Siège : Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio
Objet : L'activité de concessionnaire automobile et de location
Capital : 50.000 euros (apport en numéraire)
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Gérant : Monsieur Jean-Marc ISTRIA, demeurant Lieu Dit Cruciatia 20166 Pietrosello ; Monsieur David ISTRIA, demeurant 4, rue Henri Cheneaux, 13008 Marseille.
RCS d'Ajaccio

Pour avis.

35

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SARL qui sera immatriculée au RCS d'Ajaccio, dénommée : **SARL AZURIA**, au capital de 1.316.080 euros, **siège social** : 20166 Pietrosella, 14, Residence Sampiero II. **Objet** : L'achat, la vente et la gestion de tous biens et droits immobiliers. La prise de participations et d'intérêts de tout type de sociétés et entreprise, la réalisation de prestations de services de toute nature au profit de société dont les titres sont détenus.

Gérance : Mme Marie-Josée BOUDINAUD dmt à 13009 Marseille - 198, Avenue de la Panousse.

Pour avis,



DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20B

AVIS DE MARCHÉ

MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES POINTS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DU VERRE DES PROFESSIONNELS.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Communauté de Communes du Cap Corse, Maison du cap corse,

Contact : à l'attention de M. le président pierre chaubon,
FR-20200 Ville di pietrabugno, Tél : 0495310232, E-mail : cc.capcorse@wanadoo.fr,
Fax : 0495317585

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) :
<http://www.destination-cap-corse.com>

Adresse(s) internet :

Adresse générale du profil d'acheteur (URL) :
<http://cc-capcorse.e-marchespublics.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITE(S) PRINCIPALE(S) :

Autre Services généraux des administrations publiques

Environnement

Etablissement public de coopération intercommunale

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Marché public pour la réalisation des travaux d'aménagement des points de collecte sélective des déchets des ménages et du verre des professionnels.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux.

exécution

Lieu principal de prestation : Territoire de la communauté de communes du cap corse

Code NUTS : FR832

II.1.3) L'avis implicite :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux d'aménagement des points de collecte sélective des déchets des ménages et du verre des professionnels.

Le marché comprend toutes les fournitures, transport et travaux nécessaires à la complète réalisation des ouvrages, à savoir, les démolitions nécessaires à la réalisation des terrassements, les terrassements, l'évacuation des déblais, les remblais et leur compactage, les bétons, la fourniture et l'implantation planimétrique et altimétrique des dalles, palissades, barrières et potelets, l'amenée, l'installation et le repli des installations et du matériel de chantier et la remise en état des lieux

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

39290000, 45112000, 44114250, 45341000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

non.

II.2) QUANTITE OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

Aménagement avec dalle de propreté, palissade en bois exotique et barrière en acier galvanisé, de 53 points de collecte sélective des déchets des ménages.

Aménagement avec dalle de propreté, palissade en bois exotique de 56 points de collecte du verre des professionnels (et pour 1 site, caches conteneurs en béton).

II.2.2) Options :

Non.

II.3) DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION:

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Afin de bénéficier du versement de l'avance le titulaire devra préalablement constituer une garantie à première demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance conformément aux dispositions de l'article 89 du code des marchés publics.

Le titulaire pourra substituer à cette garantie une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Paiement à 30 jours conformément à l'article 98 du code des marchés publics.

Paiement par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues au décret n°2002-232 du 21.2.2002 modifié à compter de la

date réception de la facture.

Possibilité de versement d'une avance dans les conditions prévues au marché et à l'article 87 du code des marchés publics.

Le financement de l'opération est assuré par les subventions du feder, de l'ademe et l'office de l'environnement de la corse ainsi que par le budget général de la communauté de communes, le produit de la teom et de la redevance spéciale.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les entreprises candidates peuvent se présenter groupées à l'attribution du marché. La forme du groupement ne constitue pas une modalité de sélection des offres ou des candidatures.

Toutefois, si le groupement ne se présente pas sous la forme d'un groupement solidaire, cette forme de groupement s'imposera aux membres du groupement en cas d'attribution.

Il est expressément interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant :

- la fois en qualité de candidats individuels et en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Le candidat devra transmettre une lettre de candidature précisant le nom et l'adresse du siège social de l'entreprise (ou des entreprises en cas de groupement) et précisant la personne habilitée à engager l'entreprise dûment datée et signée, et habilitation du mandataire en cas de candidature groupée, à signer seul l'acte d'engagement.

Pour fournir les renseignements demandés ci-après, le candidat peut utiliser le formulaire dc 2 ou équivalent.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du code des marchés publics :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du cmp ;

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à 4 du code du travail.

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les justificatifs demandés ci-dessus devront être fournis par chacun des membres du groupement, à l'exception de la lettre de candidature, fournie en un seul exemplaire, signée par tous les membres ou par le mandataire dûment habilité.

Le cas échéant, le candidat peut fournir les attestations et justificatifs délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales, conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les sociétés qui ne sont pas en mesure de fournir les éléments demandés en raison de leur date limite de création peuvent prouver leur capacité économique et financière par tout autre moyen.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Liste des principales prestations concernant les prestations objet du contrat effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de mlme nature ;

S'il en dispose, de certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations de services attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ; S'il en dispose, de certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des services à des spécifications ou des normes.

Si l'entreprise n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés, elle peut fournir d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité ;

Preuve d'une assurance pour couvrir les risques professionnels.

Les sociétés qui ne sont pas en mesure de fournir les éléments demandés ci-dessus, en raison de leur date récente de création, peuvent prouver leur capacité technique par tout autre moyen.

III.2.4) Marchés réservés : non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :
III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITERES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

AO/2011/002

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 26/04/2011 à 12:00

Documents payants : Non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

26/04/2011 à 12:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHE PERIODIQUE : Non.

VI.2) LE MARCHE S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCE PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Oui.

Référence(s) utile(s) du projet / programme : Programme opérationnel européen 2007/2013 compétitivité régionale et emploi feder

VI.3) AUTRES INFORMATIONS

Le dossier de consultation peut être obtenu auprès du pouvoir adjudicateur à l'adresse indiquée au point i.1. Le dossier de consultation est également disponible via internet à l'adresse suivante : <http://cc-capcorse.e-marchespublics.com>

Les dossiers des candidats seront transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de la réception et d'en garantir la confidentialité.

Ils pourront être déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté de communes du cap corse

Maison du cap corse

20200 ville di pietrabugno

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Les plis sous format électronique pourront être déposés sur le site <http://cc-capcorse.e-marchespublics.com> et selon les conditions décrites à l'article 7.3 du règlement de consultation.

Unité monétaire utilisée : l'euro

IV.3.8) : l'ouverture des plis n'est pas publique (article 58 du cmp)

IV.2.1 : critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article I551-1 du code de justice administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature.

Après la signature, le contrat pourra faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions définies aux articles I. 551-13 à I. 551-23 du code de justice administrative dans un délai d'un mois à compter de la signature du contrat si l'avis d'attribution est publié ou de six mois à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis.

Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat.

Le cas échéant ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article I521-1 du code de justice administrative).

Les actes administratifs du pouvoir adjudicateur en lien avec la présente procédure peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article r421-1 du code de justice administrative. Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article I521-1 du code de justice administrative). Toutefois, à compter de la publication de l'avis d'attribution, les concurrents évincés ne sont plus recevables à former un recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables de la convention.

VI.3) DÉLAI D'EXÉCUTION : 6 mois, le délai d'exécution commence à courir à compter du lendemain de la date de réception par le titulaire de l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution des prestations.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 11/03/2011

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia, Chemin monte piano, FR-20200 Bastia,

Tél : 0495328866, E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr, Fax : 0495323895.

URL : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia, Chemin monte piano, FR-20200 Bastia,

Tél : 0495328866, E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr, Fax : 0495323895.

URL : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 11/03/2011

05

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE
DE FORET DE LA COMMUNE DE BASTIA

1ère parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011055-0002 en date du 24/02/2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Bastia, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que Commissaire Enquêteur Monsieur Serge BARDOUX, demeurant Résidence "Le Vendôme", rue Paratojo, 20200 Bastia.

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bastia le :

- lundi 4 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- mardi 12 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- mercredi 4 mai 2011 de 9h00 à 12h00

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Monsieur Dominique GALLONI D'ISTRIA, demeurant Les Espaces de Furiani, 10, Allée des Tournesols, 20600 Furiani, comme commissaire suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Bastia du 4 avril au 4 mai 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Bastia et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

POUR FACILITER VOS
ENVOIS.....

Email : al@informateurcorse.com



16

SELARL ABPM AVOCATS

HOLDIPARC 5 - Rue Bellum Villaré
Parc Tertiaire de la Croix
60205 Compiègne

**SOCIETE CIVILE
FAMILIALE XC**

Société civile au capital de 6.366.780 euros
Siège social : Lieudit Molino a vento
rue du Stazzale - 20137 Porto-Vecchio
514 306 471 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 10 janvier 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire a décidé d'étendre l'objet social à la réalisation de toutes prestations de services en matière de management, de gestion, de conseils, toutes études financières, techniques et commerciales, toutes assistances et conseils aux filiales et sous filiales et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis,

76

MARRONAGHJA CORSA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Casabianca - Paese Novu
20600 Bastia (Haute Corse)
403 319 783 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2011, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu à compter du 10/03/2011, aux activités suivantes : La cueillette, l'achat, la vente, la transformation et le conditionnement de la châtaigne et de tous autres fruits. La commercialisation directe ou par l'intermédiaire de ces produits. Le démaquisage, l'élagage, l'entretien de verger et de forêts, pose de clôture. Tous travaux, toutes opérations pour compte d'autrui (prestations de travaux agricoles) Tous travaux agricoles, prise en location de terrains pour exploitation. L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

- Le siège social (et l'établissement principal) a été transféré, à compter du 10/03/2011, de Bastia (Haute Corse) Casabianca Paese Novu, à **Parc d'Activité (PA) de PURETTONE - 19, allée Jaune 20290 Borgo (Haute Corse)**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

79

Société SCHIAPPA ET FRERES

SCI en liquidation au capital de 300,00 euros
Siège : Lot Biaggi, lieu dit Sansonetti
20600 Furiani - RCS n°509299160 Bastia

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 10/02/2011, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SCHIAPPA ET FRERES a décidé de sa liquidation.

Liquidateur : M. SCHIAPPA Paul demeurant Lot Biaggi, lieu dit Sansonetti, 20600 Furiani a été choisi aux termes de l'AGE du 27/12/2010.

Siège de la liquidation : Chez M. SCHIAPPA Paul demeurant Lot Biaggi, lieu dit Sansonetti, 20600 Furiani.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Bastia, en annexe du registre du commerce et des sociétés.

Pour avis et mention,
Le liquidateur. M SCHIAPPA Paul

08

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 30 décembre 2010, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1.000.000 euros, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784

A donné en location gérance :
A la société SA LUIGI, S.A.S au capital de 40.000 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 334 076 528, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne VITO, sis et exploité Route du Front de Mer - 20090 AJACCIO, pour une durée de 3 ans.
A compter du 1er janvier 2011.

07

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 29 décembre 2010, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1.000.000 euros, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784

A donné en location gérance :
à la SARL AM LUIGI, Société au capital de 7622,45 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 430 178 822, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne VITO, sis et exploité à Port Tino Rossi - Jetée de la Citadelle - 20000 AJACCIO, pour une durée de 3 ans. A compter du 1er janvier 2011.

11

SCI FIMMO

Société en liquidation de biens
(Jugement TGI de Bastia du 15/05/00)
Siège social : Route de Casavecchia
20270 - Aléria

**DESIGNATION D'UN
LIQUIDATEUR JUDICIAIRE AD
HOC**

Suivant ordonnance rendue par M. Michel Huber, juge commissaire près le Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 8/09/2005, Monsieur Paul-Marie ROMANI, Expert Judiciaire agréé près la Cour d'Appel de BASTIA, demeurant : Fondalinea, route de Mausolé, BP 18, 20222 - ERBALUNGA (bureau secondaire : Sarl CMC 10 bis Bd H. de Montera, 20200 - BASTIA) a été désigné en qualité de liquidateur judiciaire ad hoc de la SCI FIMMO.

Pour extrait,
Le liquidateur judiciaire ad hoc.

82

**DEPOT DE L'ETAT
DE COLLOCATION**

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Informations concernant le débiteur :
EPOUX KERGUEN - AGRICULTEUR
HAMEAU LE BOSQUET 41 AVENUE VICTORIA 06110 LE CANNET
dépôt de l'état de collocation des créances admises en l'état de la vente de l'immeuble ci-après désigné : Parcelles de terre y édifié HANGAR A USAGE AGRICOLE
C229/230/500/502/504/507 SIS PIETROSO.

L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia le 11 Mars 2011.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Bastia, le 14 mars 2011.

15

SELARL ABPM AVOCATS

HOLDIPARC 5 - Rue Bellum Villaré
Parc Tertiaire de la Croix
60205 Compiègne

**SOCIETE CIVILE
FAMILIALE JC**

Société Civile
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 17, rue des Oliviers
20137 Porto-Vecchio
519 659 452 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 10 janvier 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire a décidé d'étendre l'objet social à la réalisation de toutes prestations de services en matière de management, de gestion, de conseils, toutes études financières, techniques, commerciales, toutes assistances et conseils aux filiales et sous filiales, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis,

47

SODIPP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9147 euros
Siège social : R.N. 198
20240 Ghisonaccia
B 318 611 282

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Roger GARINO et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Jean Michel GARINO, demeurant 20240 Ghisonaccia pour une durée indéterminée.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de Monsieur Jean Michel GARINO a été substitué à celui de Monsieur Roger GARINO.

Pour avis,
La Gérance.

28

Société DELICE DU NEBBIO

SARL au capital de 22.000 euros
Siège social : 20232 Oletta - Lieu dit Chioso
RCS Bastia - B 489 548 305

L'assemblée extraordinaire en date du 01 mars 2011 des associés décide de nommer, en qualité de gérant.

- M. Charles RUGANI, gérant de société, demeurant à Oletta en remplacement de M. BERTOLOZZI gérant démissionnaire.
- M. Charles RUGANI, nouveau gérant, exercera ses fonctions à compter du 01 mars 2011, avec les pouvoirs et pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée

09

PROROGATION**DE Convention de LOCATION
GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 30 janvier 2011, la convention de location-gérance du fonds de commerce de station-service situé 9, route du cap - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO consentie par la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1.000.000 euros, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784

A la Société Le Relais de TOGA, SARL au capital de 5.000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°490 431 681, sise Les Minelli - 9, Route du Cap - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO a été reconduite pour une durée de 2 mois (par avenant n°2 en date du 30 janvier 2011), jusqu'au 31 mars 2011.

17

LOISIRS MEDITERRANEE**Sigle : LM**

Société Responsabilité Limitée
Au capital de 152.449,02 euros
Siège social : Ostriconi
20226 Belgodère
607 050 036 R.C.S. Bastia 2005 B 893

Aux termes d'une ordonnance rendue le 1er février 2011 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bastia, la mission de Monsieur Gilles BARONNIE en qualité d'Administrateur provisoire de la société LOISIRS MEDITERRANEE avec la mission la plus étendue en pareille matière et notamment :

- procéder à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire précédemment déclarée nulle,
- rapprocher les Associés dans le but d'une conciliation afin d'éviter une dissolution judiciaire,
- déposer rapport au Greffe de ses diligences dans les cinq mois,

s'est achevée.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

18

TRANSFORMATION EN SAS

Suivant Assemblée Générale en date du 20 août 2007, les associés de la société FLASH, société anonyme au capital de : 45.735 euros, dont le siège social est situé Centre Commercial Géant Casino - RN 198 - 20137 Porto-Vecchio, inscrite au R.C.S d'Ajaccio B 349 058 800 ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée, de nommer Monsieur Alain EL METHAMMAM, né à PARIS le 8 novembre 1958 demeurant à Porto-Vecchio (Corse du Sud) MARINA DI FIORI 20137, de nationalité française en qualité de président et de maintenir les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants dans leurs fonctions.

Pour avis,

44

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2011 fait à Ghisonaccia,

La Société LE LAVOIR, SARL au capital de 6.000,00 euros, dont le siège social est Le pressoir - Chemin de TENDA - 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 488 515 057,

A donné en location-gérance :
La Société JOTHILA, SARL au capital de 8000,00 euros, dont le siège social est 126, Chemin des âmes du purgatoire - Résidence les jardins de l'Amiral 06600 Antibes, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes,

Un fonds de commerce de pressing, laverie, libre service, salon lavoie, restauration à consommer sur place ou à emporter, exploitation d'une licence de débit de boissons (3ème catégorie) sis et exploité sur la commune de VILLE-NEUVE LOUBET (06270) dénommée "Résidence DUCAL" - Port "Marina baie des anges", immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio sous le numéro 488 515 057,

Pour une durée de deux années à compter du 1er avril 2011
En vertu de ce contrat, la Société JOTHILA exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,



forum culturel populaire

Marie-France Bereni-Canazzi

«Réunir les lecteurs»

Pour ce premier «cahier littéraire», Ange-Laurent Bindi a interrogé, la présidente de l'Association Musanostra, Marie-France Bereni-Canazzi. Quelle meilleure présentation ?

► **Vous paraissez satisfaite. L'association a une bonne activité et elle est bien reçue, avec un intérêt et une sympathie grandissants ?**

Assez satisfaite ; nous nous sentons davantage reconnus ; au bout de 3 ans, c'est normal. Nous sommes sollicités désormais pour de nombreuses manifestations culturelles, en Corse et au-delà, ce qui nous stimule. D'ores et déjà des rendez-vous sont pris pour 2011, 2012... Le nombre de visites sur notre site www.musanostra.fr ne cesse de nous surprendre et confirme cette reconnaissance.

► **Il pouvait donc exister un vide dans le paysage culturel qui est le nôtre ?**

Un vide, non, je ne pense pas en ces termes... Notre ambition est juste de réunir les lecteurs, passionnés ou modérés, et il y en a ! Avec presque 20 cafés littéraires annuels, nous constatons que le livre est un vecteur de rencontre, de convivialité, de progrès. Et ce pour les enfants aussi car nous organisons et animons également des «chocolats littéraires» mensuels (nous sommes les initiateurs du concept !) pour les 7 /12 ans.

► **Où trouver ces amoureux des livres ?**

Partout, en ville, dans les villages, dans les foires, à l'école... Ils existent et notre travail est de les mettre en relation, de créer les conditions du dialogue sur et autour du livre et de l'œuvre d'art. Car la culture en général nous intéresse.

► **Un souvenir précis, amusant, marquant ?**

Il y en aurait tant : certaines rencontres sont si singulières, si enrichissantes ! Une alchimie conduit les lecteurs à échanger avec chaleur et bienveillance. Pensons notamment au thème de «la folie en littérature» qui a rempli la salle du café des Palmiers à Bastia, à la «littérature américaine», aux bons moments passés dans le cap, à Macinaghju, ou encore à la soirée de mai 2010 au Majestic au cours de laquelle Marcu Biancarelli conquit l'assistance par son talent et sa générosité ; et Penta Aquatella, en plein mois d'août, où l'on devina de tant de beaux textes sur une magnifique placette ! Et l'assemblée à l'été 2009 dans la tour de F. de Negroni à Rogliano... Et pour finir, mais je devrais vous en citer bien d'autres car mon choix est arbitraire, la rencontre avec J.Ferrari à la Villa Ramelli à Siscu, en janvier : un auteur riche, un auditoire et des participants curieux et vivants.

► **Et l'avenir ?**

Pas de grands changements. Nous voulons rester des lecteurs simples et tolérants ; quelques projets, c'est sûr, comme recevoir des auteurs si nous le pouvons et ce de façon régulière, des publications, un festival un jour... Qui sait ? Nous voulons par-dessus tout créer des occasions de partage, dans la plus grande mixité sociale, culturelle, car nous sommes persuadés que par le livre, on rompt l'isolement, on devient l'égal de l'autre, on s'instruit, on progresse, on apprend à argumenter, à l'oral comme à l'écrit, on découvre, on est stimulé, on lit et on écrit davantage, tout en se faisant des amis... Certains intervenants sont brillants et savent stimuler le groupe par leur souci de clarté et de partage ; qu'ils nous fassent toujours davantage le cadeau de leurs trouvailles littéraires ou artistiques ! Des projets de collaborations, avec d'autres qui fréquentent autrement l'écriture ...

► **Des souhaits ?**

Bien sûr, ils sont des moteurs ! Tout d'abord je voudrais dire que Musanostra existe grâce au travail de personnes d'horizons fort variés, citadins ou ruraux, instruits ou non, fins rhéteurs ou réservés, qui ont des idées, qui apportent leur savoir-faire ou leur aide matérielle, au quotidien, souvent dans l'ombre. Ce peut être une explication, le partage d'une compétence, un mot gentil après une soirée, un prêt de livre, un local lorsqu'on ne sait où se retrouver, le transport des uns ou des autres... Tout cela par amitié, c'est capital, et parce qu'ils savent trouver dans l'espace que nous créons au fil de nos déplacements la chaleur et les conditions propices à leur progrès : Ils se reconnaîtront... Je tenais à les remercier.

Autre souhait, et non des moindres ! Que les institutions soutiennent de façon plus sensible notre démarche, notre investissement au quotidien ; nous avons bénéficié d'une aide de la CTC, ce qui constitue une reconnaissance, encore partielle, de notre travail. Nous solliciterons d'autres partenaires car il nous faut être accompagnés...

Un autre (souhait), c'est possible ? Que par notre travail sur le terrain et par le référencement et le rayonnement de notre site nous donnions la possibilité aux publics les plus éloignés de découvrir la Corse et sa culture !



«L'Informateur Corse Nouvelle», comme partenaire

Ouvrir «L'Informateur Corse Nouvelle» à l'Association «Musanostra Mosaïque Culturelle» est un plaisir en même temps que la réponse à une attente.

Le lectorat insulaire a toujours été friand de débats à bâtons rompus sur tout ce qui s'écrit, se déclare ou se chante. Aucun sujet n'est, chez nous, tabou, aucun genre littéraire ne laisse indifférent. Rien de ce qui aiguise la curiosité, ou stimule l'esprit inventif, créatif, imaginaire n'est perçu comme dérisoire et encore moins accessoire.

Aussi, quand notre collaborateur, Ange-Laurent Bindi, m'a proposé d'apporter une contribution à l'action de Musanostra, il m'est apparu comme une évidence que d'y répondre avec intérêt.

Un intérêt, chers amis lectrices et lecteurs, que je sais, vous ne manquerez pas d'apprécier.

Bon vent à l'initiative de Musanostra !

Pierre BARTOLI.

«Murtoriu»

de Marcu Biancarelli
(2009, Albiana)
lu par Sébastien Quenot

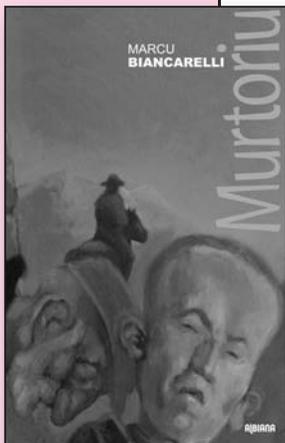
Un terramottu i a literatura corsa

Da a guerra di u 14 à i mojitos di a Rambla in Barcelona, passendu per passate indiadulate à i comptoirs, l'ultimu rumanzu di Biancarelli hè una vera soma, un terramottu in a literatura corsa, the libru à un micca mancà !

Sta parabu-la d'una sucetà corsa post-moderna in pezzi, in pisticcii, in panna, allupicata è loscia dopu a scossa di a francisazione è l'assaltu di a mundialisazione, presenta un intrecciu d'epiche è di tematiche chì sò tante

chjave per capisce u sguardu ch'ellu porta l'autore nant'à a Corsica. U versu trash di l'opera un cerca micca a pruvucazione à tutti i patti. À u cuntrariu, a descrizzione d'una sucetà persunalizata in a figura di Mansuetu è di l'imaginariu di e brame nustrale ind'è Cianfarani o Maroselli sò tante vie duve à dilla franca, u lettore, ancu in e so pazzie, si pò ritruvà... Sta parabula d'una sucetà corsa chì intoppa una mundialisazione viulente, inghenna un umanismu paisanu ma cusmupulitu dinù.

U risultatu hè tremendu, incù una lingua senza pastoghje, incù una libertà di tonu è di parolla bella ammaestrata, Biancarelli hà scrittu ciò chì firmerà per avà, l'opera maestra di a so generazione. Cun d'altri autori o artisti chì viaghjanu trà sintimu d'abandonnu, di sparizione, nihilisimu fintu, indiatuura palesa ma libera è vuluntà di nurmalizà, di mudernizà a lingua, nun solu l'equilibriu vene d'incantu trà tutte ste tentazione, ma sopratuttu, cù stu libru, passerete una bella stonda di piacè. È quessa pò, hè digià una bella vittoria chì in Corsica dinù, malgratu u chjoccu seccu di u Murtoriu, the show must go on !"



«Chroniques littéraires»

de Marie-Jean Vinciguerra (2010)
Editions Piazzola. Lu par Raymond Mei

Regards insulaires

J'ai pris un véritable plaisir à parcourir les Chroniques Littéraires de M.J. Vinciguerra, recueil d'articles parus pendant 34 ans (de 1976 à 2010) dans les revues Kyrn et Corsica.

Indépendants les uns des autres, ces billets se lisent de façon autonome. Ne cherchez pas de chronologie dans cet ouvrage où les sujets, pêle-mêle, se suivent, sans lien apparent la plupart du temps.

La problématique de la langue corse, la finesse des propos, l'érudition, l'humour décapant teinté parfois d'ironie, l'humanisme d'un lettré reconnu des critiques littéraires me rendent l'oeuvre chère. Le problème de la langue corse y a toute sa place : va-t-elle mourir de sa belle mort ou bien se renouveler ? Pour l'auteur, la langue des aïeux est tombée dans l'oubli.

Ces chroniques révèlent qu'il a également écrit notamment sous le pseudo d'Orso Domenico Paolini...

L'île génère des préoccupations actuelles car plus que jamais au coeur des débats. Désireux de rendre compte de l'insularité et de comprendre ce qui se joue, M.J. Vinciguerra la dépeint en citant et évoquant une centaine d'auteurs liés, par quelques phrases au moins, à la Corse, dans le genre littéraire qui leur correspond. La question de l'identité corse n'est pas pour l'auteur celle du territoire mais celle de l'écriture universelle.

Il s'agit donc d'une présentation critique de textes d'auteurs avec pour chacun d'entre eux des informations inédites, ou en tout cas, mal connues. Il s'attarde sur les particularités des différents styles des écrivains mobilisés qu'il soit question de Rinaldi, Coti, Flaubert, Mérimée, Conrad, Céline, Biancarelli ou d'autres... Le livre fourmille d'anecdotes et de personnages (une centaine) hauts en couleur, plus ou moins connus du monde littéraire.

Je retiendrai le retour incessant d'Angelo Rinaldi sur son enfance gâchée, humiliée et sur l'aspect biographique de ses oeuvres. L'histoire de l'école, de Jacques Fusina, une référence ; et l'ouvrage de Marco Cini qui permet de comprendre le 19^{ème} siècle, moment particulier de créations en langue italienne.

L'excellent travail de P.M. Villa qui a puisé dans les archives de sa famille pour retracer un siècle d'histoire avec «La maison des Viale» (1985). Les sarments de l'histoire avec la famille Landry. Culioli (La Terre des Seigneurs 1986) ou l'art de la chronique, aussi. J'ai énormément apprécié l'histoire des paysans corses contraints à l'exil, avec le livre «Le clan Castelli» de Françoise Prévost. Avec Michèle Castelli (Marie di Lola, 1983) on revit le quotidien d'une famille corse d'Ile-Rousse ; c'est un livre-témoignage que j'ai eu l'honneur de présenter lors d'un Café Littéraire récent (8 février 2011). J'ai aussi lu avec plaisir et curiosité les pages consacrées à Holderlin (poète allemand) qui lance le mythe ébauché par Rousseau de la Corse héroïque, tout comme j'ai appris avec intérêt que pour Pierre Do Lucchini (qui donne de la Corse une image qui transcende les péripéties de l'histoire), la Corse a donné trois immortels «condottieri» : Christophe Colomb, Don Juan, Napoléon. La biographie de Pietromarchi sur Lucien Bonaparte (le plus corse des Bonaparte, d'après ses dires) donne envie de s'y plonger ; tout comme dans l'oeuvre de Garibaldi qui aurait dans ses veines le sang du baron Von Neuhoff.

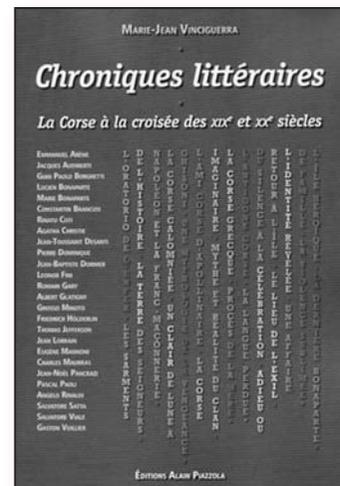
Je découvre aussi que Flaubert est venu en Corse en récompense de son succès au... baccalauréat. L'épisode de la disparition d'Agatha Christie, suite au souhait de son mari de divorcer, fait partie de ces anecdotes croustillantes que Marie-Jean, comme on le nomme volontiers à Bastia, sait proposer. Certes, elle a fait un séjour en Corse à un moment donné de sa vie. Mais était-ce vraiment à cette occasion ? Pour l'auteur, aucun doute, elle était à... Coti-Chiavari. Il en sera ainsi de Daudet venu en Corse pour raisons de santé : il y aurait trouvé l'inspiration pour une partie des Lettres de mon Moulin.

J'ai particulièrement apprécié le mot sur Anne-Xavier Albertini, une habituée de Musanos-tra, qui fait parler d'elle en ce moment sur le plan national avec son «Bar à tisanes» : un cri d'amour d'une mère à la Corse qui, rentrée dans l'île, y reste prisonnière comme dans un désert pour «hurler si fort qu'on m'entendait jusque là-bas en France».

La gageure de l'auteur : en quelques pages, avec chaque auteur, nous en apprendre autant, sinon plus, sur la vie et les coutumes corses que par des volumes entiers. Le message passe facilement. L'essentiel est dit.

Chaque citoyen, grâce à l'écriture, nous indique que M.J. Vinciguerra a le pouvoir d'apporter un élément de réponse à cette question fondamentale, car dit-il, «l'écriture est une réponse à tout» !

Alors, citoyens, à vos plumes !

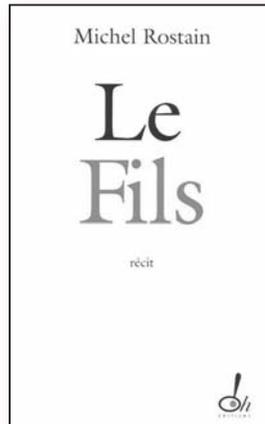


«Le Fils» de Michel Rostain, lu par Nathalie Malpelli

Le livre

Quel lecteur n'a pas erré dans les librairies en quête du livre? Celui qui fera son bonheur ou, tout du moins, celui qui pour quelques heures le comblera de cette satisfaction intense et indicible que représente la lecture. Vous ? Moi ? Nous avons tous l'expérience de cette recherche. Tout y passe : le titre, la quatrième de couverture, l'auteur...

Alors évidemment lorsque Nancy Huston recommande sur le bandeau de la couverture le premier livre de Michel Rostain, je fonce. Un titre biblique : *Le Fils*. Et c'est avec hâte que je pars à la découverte de ce récit d'une histoire toute simple : un jour un couple perd son unique fils de 21 ans terrassé par une méningite fulgurante. Histoire simple mais compliquée à mener. Michel Rostain a trouvé dans une narration originale une façon de mettre à distance sa douleur, car cette histoire est la sienne. Pour éviter certains écueils, il donne la parole à celui qui n'est plus ; le fils disparu fait donc lui-même la chronique de sa propre mort. On se tromperait en croyant trouver ici un texte larmoyant où le pathos côtoierait le voyeurisme. Tout cela est évacué par la parole de ce fils trop tôt disparu. Il nous raconte l'impensable, l'inconcevable et touche du bout de ses mots l'interminable douleur du père. J'ai aimé l'écriture simple et évidente de ce nouvel auteur. Il s'agit d'un style spontané et plein de vivacité alors que cela raconte la mort. Car le paradoxe de cet ouvrage, c'est qu'il respire la vie. Nancy Huston l'a lu six fois et avoue le redécouvrir à chaque lecture. Je le crois volontiers car ayant relu certains passages, je me suis surprise à découvrir de nouveaux aspects que je n'avais pas nécessairement relevés auparavant. Parfois on est saisi par l'émotion qui émane du récit, on s'amuse souvent de certaines situations cocasses. Le passage des obsèques notamment est particulièrement grotesque, tout semble décalé et l'on réagit comme on le fait lors d'un enterrement, perdu entre le rire et les larmes. 170 pages à évoquer les souvenirs de l'enfant, à reconstruire le scénario inéluctable de la mort, à chercher dans ces moments-là des explications rationnelles sur la destinée. Incroyable quête d'un père parti à la recherche du fils perdu. Et puis, après la souffrance, la colère, c'est l'apaisement. Car oui, «on peut vivre avec ça». Sans doute l'écriture constitue-t-elle un formidable dévoiement à la douleur. À dire vrai, je l'ignore. En tout cas l'auteur a trouvé les mots pour relater une expérience (est-ce vraiment le mot qui convient ?) inouïe. N'est-ce pas là le vrai sens de la littérature ?»



poème inédit

de Stefanu Cesari
(à paraître dans
"U minimu gestu ")

"Nivi, nò ?

Il neige, non ? dans notre dos
un pan de votre manteau fuit
la main
on ne sait pas vraiment quelle
course suit le sang dans la poi-
trine ni quel geste va trouver
la tempête, l'empêchant de
naître, de venir battre les nerfs
aux baies vitrées froides
l'œil nu sur la mer
se glace
on prend le chemin du retour
avec quelqu'un que l'on
connait peu
on oubliera son nom peut-être,
lorsqu'on sera rendus

Nivi, nò ? daret'à no a falda di
u vosciu manteddu vi scappa
ùn si sà mai chì strada 'ddu
sigueta u sangu 'n a pitturiccia
ne chì gestu pà appacià u tim-
purali, ch'iddu ùn nascissi,
ch'iddu ùn vinissi à batta i
narba contr'à i vitrati tosti
l'ochji nudu à u mari
si ghjaccia
si sparti a strada par vultà cù
calchissia ch'e no ùn cunnisci-
mu micca
sminticaremu u so nomu po
dassi una volta ch'e no saremu
ghjunti "

«Cosmopolis» de Don DeLillo (2003, Actes Sud),

lu par Bénédicte Savelli

Certaine littérature américaine

Lors d'un café littéraire organisé par **Musanostira** sur le thème de la ville, un livre s'est imposé à moi : le **Cosmopolis** de **Don DeLillo**. Dans une certaine littérature américaine, la ville, que ce soit **New York** ou **Los Angeles**, est omniprésente et constitue un personnage à part entière. De **Jay MacInerney** en passant par **James Ellroy** ou **Bret Easton Ellis**, la ville est duelle, désirée mais source de tous les maux, honnie mais fascinante.

Cosmopolis a pour cadre **New York**, en 2000 : un jeune golden boy millionnaire de 28 ans, **Eric Packer**, tente, dans son immense, luxueuse et ultra-technologique limousine blanche, de traverser la ville totalement paralysée par la visite du **Président des Etats-Unis**. De cette tour d'ivoire, le personnage observe le spectacle du monde : manifestations, violences, cohabitation monstrueuse de la misère et de la richesse. **Packer**, héros quelque peu arrogant, se croit protégé dans ce lieu clos où il peut tout faire : travailler, contrôler, recevoir médecins, maîtresses, collaborateurs ; il se croit à l'abri d'un monde qui va trop vite, d'un monde où la technologie accélère le temps, où tout semble déjà vieux. Cette ville sur le point de sombrer préfigure la chute du personnage, dont on sait qu'il va être ruiné puis tué. L'implosion de **New York** annonce aussi la décadence de la société moderne. **Cosmopolis** n'est pas un livre dans lequel on entre facilement : il faut prendre le temps de s'adapter au rythme très particulier du texte, pour appréhender le chaos d'un monde éclaté, en pleine décomposition, et s'abandonner au style vertigineux de l'auteur. Un effort largement récompensé par cette vision frontale et crépusculaire que nous offre **Don DeLillo**.

Cette **Amérique** en déliquescence est également le sujet de prédilection de **James Ellroy**, maître du roman noir américain. Dans son très puissant **Quatuor de Los Angeles**, dont le premier opus est le **Dahlia noir**, le théâtre des cauchemars est la cité des anges. Dans un style épuré et percutant, il restitue une autre réalité : celle des flics, des prostituées, des gangs et des minorités.

Mais la littérature américaine que j'aime est plurielle. C'est ainsi qu'avec **Jim Harrison** on quitte l'atmosphère étouffante des villes tentaculaires. Son univers est tout aussi brutal, violent et désastreux, mais il permet une échappée vers les «grands espaces». Le mysticisme qui se dégage de ses romans et nouvelles, la possible rédemption si l'on sait écouter les voix sacrées de la Nature et si l'on se laisse bercer par les mystères de la culture indienne nous apportent une bouffée d'air pur bénéfique et salutaire. C'est sans doute en cela que réside la puissance de la littérature : sans avoir jamais été dans ce grand nord sauvage de l'**Amérique** si souvent décrit par Harrison, je peux dire que je le connais !



Le film de David Lynch, «**Mulholland Drive**» présenté par F.Rusjan



Betty et moi... à moins que ce ne soit **Camilla** ou **Diane**.

Ces prénoms vous rappellent-ils quelque chose ? Faites travailler votre mémoire, amis cinéphiles ! Mais oui, ce sont les héroïnes du superbe film de **David Lynch**, *Mulholland Drive*.

Un film sorti en 2001 et qui reste en tête de mes films préférés. Il a réussi à détrôner dans ma «top liste» les *Hauts de Hurlevent*, *Ben Hur*, *Hôtel du Nord*, *Casablanca* mais reste tout de même talonné de très près par *Citizen Kane*, *Les enfants du Paradis* ou *Sunset Bou-*

levard. Dix ans après sa sortie en salle, il est un film culte sur lequel de nombreux internautes écrivent, voire débattent. Et j'en fais partie.

Pourquoi un tel engouement ? Je devrais dire «*fascination*» ou «*obsession*» ! Je crois qu'il m'est impossible d'y répondre en quelques mots (j'avais écrit en quelques mois. Fallait-il lire quelques «*Moi*» ?). Après plusieurs visions, je me laisse encore emporté par l'histoire de **Diane**, la beauté de **Rita**, la sensualité, révélée de **Betty**, le mythe hollywoodien et la musique d'**Angelo Badalamenti** vers un monde où rêves et réalité s'entremêlent.

Où commence le rêve ? Où est la vérité ?

Je me souviens de ma première vision au cinéma : un choc, une expérience unique, une véritable hypnose à tel point que lors de la scène de la petite boîte bleue, j'ai demandé à ma voisine si je ne m'étais pas endormi. **David Lynch** m'avait emmené dans le rêve de **Diane** (où elle est **Betty**) et la scène de la boîte marque le retour à la réalité, le réveil de **Diane** et du spectateur, donc le mien. Le mystère s'éclaircit peu à peu, les personnages reprennent leur véritable identité, la réalité n'en est que plus triste, plus cruelle. J'ai bien été sous l'emprise du réalisateur. Et j'y suis encore.

David Lynch, l'illusionniste, nous parle du cinéma et de ses mystères, d'**Hollywood** et de ses réalités.

Une de ces réalités : **Hollywood** peut tuer !

ASSOCIATION MUSANOOSTRA

Créée en avril 2008 par **M.F. Bereni-Canazzi**, entourée de quelques amis lecteurs désireux de se retrouver pour échanger sur leurs coups de cœur ou leurs déceptions livresques

Siège : 2, place de l'hôtel de ville, 20200 Bastia

Pour participer aux événements culturels Musanostra, contacter le **06 17 91 78 54** ou le **04 95 32 36 75**

Adresse mail : amusanostra@gmail.com

Site internet : www.musanostra.fr

«**Le bel Antonio**» de Vitaliano Brancati (1949), lu par Marc Giannesini

L'île Brancati en Sicile

Comme certains écrivains italiens éminents, dont **Alberto Moravia** et **Leonardo Sciascia**, j'ai l'intime conviction que **Vitaliano Brancati** est un romancier passionnant, d'une imagination folle, bref un génie. Le lecteur qui ouvre *Le Bel Antonio* ou *Don Juan en Sicile* est saisi d'un vertige halluciné, dévorant, que l'on ne trouve que dans les grandes œuvres tragi-comiques. Par ce préambule aussi tonitruant que subjectif, j'entends exprimer ma passion pour le roman comme seul moyen de mettre en lumière et en scène les mœurs d'une société ; ici, la petite société de **Catane** dans les années trente du siècle dernier, sous le régime fasciste de **Mussolini**. **Brancati**, dans la plupart des ses œuvres, s'en tient à l'examen scrupuleux des relations hommes-femmes : les hommes, donc, au contact des femmes, ou plus exactement des femmes siciliennes prises comme objets de fantasmes par les mâles siciliens, condamnés à vivre leur sensualité comme un perpétuel tourment, une malédiction atavique. Pour préciser, les hommes sont jeunes ou d'âge mur, ils sont célibataires, ont quitté quelque temps cette **Sicile** maternelle étriquée, pour vivre à **Rome** ou ailleurs, puis sont revenus à **Catane** afin d'y passer le restant de leurs jours. Les femmes, dans ce monde ancestral, se divisent en deux catégories : les mères, qui sont les pires ennemies de leur fils en les étouffant de leur amour hystérique ; et les jeunes filles, vouées au mariage. Comparée à la première, la seconde catégorie n'a qu'une existence fantasmagorique. Les filles ne vivent que dans l'esprit et la libido des hommes machos. Voilà pour l'essentiel les enjeux dramaturgiques ; restent les vicissitudes des existences que **Brancati** arrive à pousser à bout sous forme de questions. Pourquoi vit-on ? Eh bien, on vit pour tuer le temps, et une fois le temps tué, on appellera cette vie du nom de l'un des romans de **Brancati**, *Les Années perdues*. Dans ce livre, justement, revient une autre question comme un leitmotiv : «*Sais-tu pourquoi Marconi s'est suicidé ?*»

«*Parce qu'il n'a pas réussi à inventer le yo-yo sans fil.*» Traduction prosaïque : les hommes sont des pantins condamnés par leur époque. **Brancati** substitue à toute analyse de la situation politique une analyse comique. Paradoxalement, le monde est tellement vrai qu'il est faux, le désir est partout mais le plaisir nulle part ; le monde continue bien son petit bonhomme de chemin quotidien, mais force est de constater qu'il tourne à vide. L'homme **Brancati**, enfin : il est né à **Pachino**, dans la province de **Syracuse**, le 24 juillet 1907, d'une mère sévère et d'un père avocat. Il écrit très tôt, il collabore à des revues littéraires en même temps qu'il adhère aux idées fascistes. Il éprouve une grande admiration pour **Stendhal**, **Gogol**, **Pirandello**. A la fin des années trente, il quitte le parti de **Mussolini** et commence la rédaction de ses plus grandes œuvres, dans un style distancé et sec, *Don Juan en Sicile* (1942), *Le Vieux avec les bottes* (nouvelles, 1946), *Le Bel Antonio* (1946). Il collabore à de nombreux scénarios, et *Le Bel Antonio* sera adapté au cinéma par **Mauro Bolognini**, avec **Marcello Mastroianni** et **Claudia Cardinale** dans le rôle du couple **Antonio/Barbara**. Les personnes qui côtoient **Brancati** parlent d'un homme peu affable, d'une timidité presque malade, souffrant d'un profond désespoir. A **Leonardo Sciascia**, qu'il rencontre en 1954, il annonce : «*Nous ne nous verrons peut-être plus. Je pars à Turin pour me faire opérer.*» En effet, **Brancati** mourra cette même année, au cours de cette opération jugée bénigne. La critique se souviendra de l'œuvre : **Sciascia** dira que **Brancati** «*a trouvé les instruments d'exploration de la «manière d'être» des Siciliens, dans la déclinaison érotique qui se transforme en contemplation de la mort*». **Angelo Rinaldi** évoque *Les Années perdues* en ces termes : «*Un livre pour tous les temps où il y aura des garçons au-dessous de leurs rêves, des mères qui sont à tuer et des îles qui réservent l'amour et le soleil aux seuls étrangers.*»





14

COMMUNE DE LECCI

AVIS DE MARCHÉ

- Nom et adresse de l'organisme acheteur :** Commune de LECCI
Hôtel de Ville - 20137 Lecci - 04.95.71.43.43 - 04.95.71.44.69
- Objet du marché :** Travaux de voirie - Programme 2011
- 3ème partie :** Torraccia - Nivatoli - Vigna Piana - Saint-Cyprien
- Caractéristiques principales :** Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :
 - **Interventions préliminaires diverses :** démaquisage, abattage d'arbres, démolitions de murs et murets, précépage ...
 - Terrassements en masse en déblais-remblais - 220 m³
 - Construction de murs en pierres maçonnées - 50 m³
 - Caniveau béton coffré et fossés - 220 ml
 - Matériaux d'apport tuf, remblais, tout-venant 0/20 - 460 m³
 - Grave bitume - 95 t
 - Revêtement de chaussée en tricouche, enrobé et béton armé - 9500 m²
 - Emplois partiels - 13 j.
 - Sujétions diverses connexes.
- Conditions de participation :** Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 43 du Code des Marchés Publics.
- Durée du marché ou délais d'exécution :** 4 mois maximum
- Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.
- Procédure :** Procédure adaptée
- Conditions de délai :**
- Date limite de réception des offres :** 30 mars 2011 à 12h
- Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci
- Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10 mars 2011
- Adresses complémentaires :**
- Obtention de renseignements d'ordre administratif :** Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus
- Obtention de renseignements d'ordre technique :**
Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23
contact@cabinet-blasini.fr
- Obtention du dossier papier :** BUREAU 20 - Villa Carbuccia - Lupino
20600 BASTIA - Tel : 04.95.33.40.50 - Fax : 04.95.33.19.46
- Obtention du dossier pour voie électronique : <http://www.klekoon.com> ;
- Envoi des offres (ou des candidatures le cas échéant) :**
A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

Le Maire,
Gilles GIOVANNANGELI.

01

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE CALVI

1ère parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011055-006 en date du 24 février 2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Calvi à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur Jean-Pierre MOMUS, attachée territoriale, demeurant Villa Flodo 429, route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Calvi

- mercredi 6 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- lundi 11 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- lundi 8 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 6 mai 2011 de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Calvi du 6 avril au 6 mai 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Calvi et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Lumio et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.



36

S.C.P. LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio
Immeuble le Saint Jean
20137 Porto-Vecchio
Tel. 04 95 70 45 70

REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Les associés de la société FLASH société anonyme simplifiée au capital social de 45.735 euros domiciliée Centre Commercial Casino - 20137 Porto Vecchio - RN 198, inscrite au registre du commerce sous le N° B 349 058 800 aux termes de l'Assemblée extraordinaire en date du 23 décembre 2010 ont constaté la démission de Monsieur GAVARRI Edmond en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur BATTESTINI Pierre en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Ont été nommés en remplacement la société COREVAL COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL domiciliée N° 15, Avenue Colonel d'Ornano 20000 AJACCIO en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur BERETTA Lionel demeurant LEVIDELLO 20167 Afa en qualité de commissaire aux comptes suppléant, lesquels ont accepté leur mission.

Pour avis et mention
Le gérant

20

F2 W MARKETING MOBILE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 15, Lot Sole e Mare
20200 San Martino di Lota (Haute Corse)
522 389 980 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2010, il résulte que :
La gérance de la société est assurée par :
- Madame Cécile MILANI, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA (Haute Corse) 15 Lot, Sole E Mare, pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Christian MILANI, gérant démissionnaire.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

33

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : EURL "A SULANA"
Forme : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Objet : Bar, restaurant, licence IV, glacier, pizzeria
Siège : A Sulana, Route de la Mer, 20245 Galéria
Durée : 99 années
Capital : 100 euros (cent euros)
Gérance : M. Xavier Jean-Philippe, demeurant Camparellu, 20245 Galéria
Immatriculation : RCS Bastia

87

EURL TOGNARINI

SARL au capital de 14.500 euros
Siège : Ld Pascialella - Zonza
20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
522070754 RCS Ajaccio

L'AGE du 10/02/2011 a décidé d'étendre l'objet social de la société à compter du 01 janvier 2011 en y ajoutant l'activité de : Pizzeria.
En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié.
Modification au RCS de Ajaccio.

24

LES ARBOUSIERS

SARL au capital de 99.107,11 euros
Lieu-dit Porto - 20150 Ota
RCS Ajaccio : 338 705 106

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES ET DE NOMINATION D'UN CO-GERANT

Suite à une décision extraordinaire des associés en date du 15 décembre 2007 et un acte de cession de parts sociales intervenu le 2 janvier 2008, Monsieur Bernard Franceschetti, demeurant Lieu-dit A Vignarella, Poggiolo, 20125, est devenu associé de la SARL LES ARBOUSIERS à compter du même jour.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011, Monsieur Bernard Franceschetti, a été nommé co-gérant de la SARL LES ARBOUSIERS, à compter du même jour pour une durée illimitée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La co-gérance.

25

FIUMINALE

SCI au capital de 1600,71 euros
Lieu-dit Vaïta - Porto - 20150 Ota
RCS Ajaccio : 338 746 217

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES ET DE NOMINATION D'UN CO-GERANT

Suite à une délibération extraordinaire du 15 décembre 2007 et un acte de cession de parts sociales en date du 2 janvier 2008, Monsieur Bernard Franceschetti, demeurant Lieu-dit A Vignarella, Poggiolo, 20125, est devenu associé de la SCI FIUMINALE à compter du même jour.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011, Monsieur Bernard Franceschetti, a été nommé co-gérant de la SCI FIUMINALE, à compter du même jour pour une durée illimitée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La co-gérance.

27

Ancienne Dénomination : SARL LOIRE ENERGIE Nouvelle Dénomination :

SARL CESEA

Nouveau siège social : Pastoreccia
20229 Piedicroce
Capital : 300 euros
RCS : 519 411 417

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2010 la collectivité des associés a décidé :

- de modifier la dénomination de la société, la dénomination devient : **CESEA**

- d'étendre l'objet social de la société de la mention : "En outre la société a pour objet la détention de parts sociales de sociétés travaillant dans les énergies renouvelables, le photovoltaïque, les énergies ou tout autre secteur.

- de transférer le siège social de la SARL CESEA du : Route de Nîmes - 30700 Blauzac au **Pastoreccia - 20229 Piedicroce**

- à l'unanimité, la nomination de M. Paul Cesarini, de sa qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. David Rivas, démissionnaire de son poste de gérant
Inscription sera faite au RCS de Bastia

04

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'AGHIONE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DES SERRES
AGRICOLLES INTEGRANT UNE CENTRALE
DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE
pour une puissance crête de 615 Kwc

(Présentée par la société SECP MORTELLA)

2ème insertion.

La **SECP MORTELLA**, représentée par M. Christian Chiari, « U Licettu » chez Mavela 20270 Aleria, a déposé une demande de permis de construire pour l'installation de serres agricoles intégrant une centrale de production d'électricité photovoltaïque, dont la puissance crête est supérieure à 250 KW, sur la commune d'Aghione, au lieu dit "Licitellu".

Durée de l'enquête : (arrêté préfectoral n°2011032-0005 du 1er février 2011)

* du lundi 14 mars 2011 au vendredi 15 avril 2011 inclus

Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier : Mairie d'Aghione

Permanences du Commissaire-Enquêteur : (désigné par décision du président du tribunal administratif de Bastia du 17 décembre 2010) :

Monsieur William Puccio sera présent en mairie d'Aghione pour recevoir les observations du public :

- le lundi 14 mars 2011, de 8 heures 30 à 12 heures 30 - le lundi 21 mars 2011, de 8 heures 30 à 12 heures 30 - le lundi 4 avril 2011, de 8 heures 30 à 12 heures 30 - le vendredi 15 avril 2011, de 8 heures 30 à 12 heures 30.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie d'Aghione.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Christian Chiari, représentant la SECP Mortella, demeurant « U Licettu » chez Mavela, à Aleria (20270).

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Aghione pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service de l'environnement et du développement durable) dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

02

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE
DE FORET DE LA COMMUNE DE LUMIO

2ème parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011034-0005 en date du 3 février 2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Lumio, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Madame Madeleine LANFRANCHI LEBLANC, attachée territoriale, demeurant U Pianu, 20242 VEZZANI, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Lumio

- lundi 14 mars 2011 de 9h00 à 12h00 - lundi 28 mars 2011 de 9h00 à 12h00 - jeudi 14 avril 2011 de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Lumio du 14 mars au 14 avril 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Lumio et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

31

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°73, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 4 au 10 mars 2011, N°6354, concernant la prise d'effet de fonction du nouveau gérant de la SCI PROMETHEE.

Il fallait lire : A compter du 1er décembre 2010.

Le reste sans changement

10

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur Yoann, Georges ANTONINI, né le 23 novembre 1990 à Bastia (2B), demeurant et domicilié 20200 Bastia c/o Mme Françoise GIUDICELLI-MARTELLI, 5, rue du Bélvédère, dépose une requête auprès de Monsieur le Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : **GIUDICELLI**.



37

Société Titulaire d'un Office Notarial
à Prunelli di Fiumorbo

Maître FRANCOIS GRIMALDI

Notaire à Prunelli di Fiumorbo

SCI SCAFFA ROSSA

Société Civile

Capital : 41.161 euros

Siège : Scaffa Rossa - 20240 Solaro
RCS Bastia Siren 387 837 313

DISSOLUTION

ANTICIPEE PARTAGE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Paulin Santoni, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 22 décembre 2010, les associés de la société SCI SCAFFA ROSSA ont procédé à compter rétroactivement du 07 juin 2010 à la dissolution anticipée de la société avec attribution de biens immobiliers aux associés et sa liquidation amiable, précision ici faite qu'il n'existait aucun passif.

La gérance a pris fin à cette date et Mme Sabine STORAI demeurant à Nice (Alpes Maritimes), 22, rue du Docteur Arduin, Entrée B, a été nommée liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus. Toute correspondance et pièces seront adressés au siège de la liquidation fixé au domicile du liquidateur à Nice (Alpes Maritimes) 22, rue du Docteur Arduin - Entrée B. Deux copies authentiques de l'acte seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Signé **Paulin Santoni**,
Notaire.

22

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Casamozza di Fiumorbu, du 14/03/2011, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI "CAPA"

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 100 euros

Siège : Casamozza di Fiumorbu, 20243 Prunelli di Fiumorbu

Objet : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans à/c de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Calendini Patrick, demeurant Prunelli di Fiumorbu, (20243), Casamozza di Fiumorbu

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

34

CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DU VALINCO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Les Hauts de Propriano
20110 Propriano - RCS Ajaccio 528 275 621

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 07 mars 2011, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

A été nommé liquidateur Mr. Jacques d'Ortoli demeurant Domaine de Seria, Route de Foce, 20100 Sartène.

Le siège de la liquidation est fixé au Cabinet NEOTEC, 50 Rue Breteuil, 13006 Marseille. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sen effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La gérance,

73

PAOLINI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 euros

Siège social : Saint-Antoine
20240 Ghisonaccia - B 339 929 150

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean Marie VINCENTELLI de ses fonctions de gérant technique à compter de ce jour.

Pour avis,
La Gérance.

43

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Algajola en date du 4 mars 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LE PETIT MACARON**

Siège social : Algajola (Corse) Résidence Bella Vista

Objet : Salon de thé et vente de boissons non alcoolisées sur place et à emporter, vente de pains, viennoiseries, pâtisseries.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Rcs.

Capital : 1000 euros

Gérance : Mademoiselle Sandrine SANTINI, demeurant à Corbara (Corse) Route de Corbara, Lieudit U Prunu, **Immatriculation** : Au rcs de Bastia.

Pour avis et mention. La gérance.

65

IDCCREATION

EURL au capital de 5000 euros

Siège social : 2, Avenue Colonel
Colonna d'Ornano - 20000 Ajaccio
501 594 923 R.C.S. Ajaccio

L'AGE du 21/02/2010 a décidé la clôture de liquidation de la dite société, donne quitus au liquidateur M. Nicoli Emmanuel, le décharge de son mandat.

Les comptes définitifs ont été approuvés. Radiation au RCS de Ajaccio.

45

JOTHILA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : 126, Chemin des Âmes
du purgatoire - Résidence les jardins
de l'Amiral - BT B2 - 06600 Antibes

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Antibes du 10 mars 2011, enregistré à la recette des impôts d'Antibes le 14 mars 2011, bordereau 2011/288, case n°6, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **JOTHILA**

Siège social : 126, Chemin des Âmes du Purgatoire - Résidence les Jardins de l'Amiral - Bt B2 - 06600 Antibes

Objet social : La restauration à consommer sur place ou à emporter, snack, pizzeria, crêperie, glacier, salon de thé, ainsi que laverie, pressing, blanchisserie

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 8000 euros

Gérance : Monsieur Thibault Sacha LAROCHE

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Antibes.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE MARCHÉ - AAPC 12 /2011

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Département de la Haute-Corse, Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : +33 495555779, Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : +33 495550237
 Adresse(s) internet : http://www.cg2b.fr
 Adresse du profil d'acheteur : http://www.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes, M. Chiorboli Gabriel, 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : +33 495348181 -

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_RcBYa3GNdO

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs : Département de la Haute Corse Service Juridique et de la Commande Publique, à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : +33 495555779 - Email : afillippi@cg2b.fr,

Fax : +33 495550237, https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_RcBYa3GNdO

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Fourniture d'émulsion destinée à l'entretien du réseau routier départemental

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution : Achat de Fournitures

Lieu principal d'exécution : Réseau routier départemental de la Haute-Corse. Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre, (reconductions comprises) : 48 mois.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'exécution du marché sera réalisée par l'émission d'un bon de commande à chaque survenance du besoin.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Fourniture d'émulsion destinée à l'entretien routier

II.1.6) Classification CPV : 44113610

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

II.1.8) Division en lots : Oui. Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots

Lot n°1 - Réseau Routier Départemental - Nord du Département : Cantons de Capo-Bianco, Sagro di Santa Giulia, San Martino di Lota, Bastia I à VI, Borgo, Conca d'Oro, Haut-Nebbio, Alto di Casacconi, Vescovato, Fium'alto d'Ampugnani, Belgodere, Ile-Rousse, Calenzana, et Calvi.

Lot n°2 - RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL - SUD DU DEPARTEMENT Cantons de Campoloro-Moriani, Orezza-Alesani, Castifao-Morosaglia, Niolu-Omessa, Corte, Bustanico, Venaco, Moita-Verde, Vezzani, Ghisoni et Prunelli di Fiumorbo.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Fourniture d'émulsion cationique à 60 et 69 % - Transport d'émulsion

Montant minimum et maximum /annuel (en euros TTC) :

Lot 1 : Réseau Départemental - Nord du Département : 50.000 euros - 200.000 euros

Lot 2 : Réseau Départemental - Sud du Département : 50.000 euros - 200.000 euros

II.2.2) Options (au sens communautaire) Oui. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les marchés complémentaires et les avenants sont autorisés

II.3) Durée de l'accord cadre : La durée de l'accord cadre est fixée à 12 mois à compter de sa notification (48 mois reconduction comprises). Chaque bon de commande précisera les délais de livraison des fournitures dont il fait l'objet.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il ne sera pas procédé à une retenue de garantie.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur les fonds propres du Département. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il n'est pas prévu de versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Fournitures Courantes et Services. Les prix du marché sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;
- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

III.2.2) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles - La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose ;
- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Pour répondre, les candidats utiliseront les nouveaux formulaires DC1 et DC2 qui leurs sont remis avec le dossier de consultation (Précisions données au règlement de la consultation).

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

- 1. Prix : 70 %
- 2. Valeur technique : 30 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 12/2011

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 29/04/2011 à 12h00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Oui (Date de publication envisagée du prochain avis : 1^{er} semestre 2015)

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2. Au regard du droit national français, il s'agit d'un marché à bons de commande avec montants minimum et maximum (art.77 du CMP). Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation. Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, Tél : +33 495328866. Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : +33 495323855.
 URL : http://www.ta-bastia.juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 14/03/2011

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 29/04/2011 à 12 h 00

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
Jean LECCIA

RETROUVEZ.....

TOUTE L'ACTUALITÉ

NOTRE SITE

corse-information.info

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

54

Par jugement en date du 08/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

SARL ON-T (SARL)
Village - 20251 Pancheraccia

Activité : Exploitation d'une technologie internet spécialisée au secteur du tourisme

RCS Bastia : B 491 159 257, 2006 B 309

Juge commissaire :

M. Jean Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Marc Cermolacce

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

55

Par jugement en date du 08/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Terkhouche Idris
Rés. Terrasses de Funtanone Bât. A
"Deco Bat" - 20200 Bastia

Activité : Peinture intérieure
RM : N°497 910 778 (227.07.2B) - Radié -

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

56

Par jugement en date du 08/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

SO. TRA.RENOV (SARL)
Hameau de Ferlaya
20290 Monte

Activité : Tous travaux de bâtiment

RCS Bastia : B 503 454 829, 2008 B 172

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

57

Par jugement en date du 08/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Sud Diffusion (SARL)
Imm. Le Piaggia - Route du Fort de Toga
c/o Giovacchini Pierre Paul
20200 Bastia

Activité : Maçonnerie et bâtiment

RCS Bastia : B 480 244 037, 2005 B 2

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

58

Par jugement en date du 08/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Isula Caffè (SAS)
26-28 Bd Paoli - 20200 Bastia

Activité : Crêperie - saladerie - salon de thé - glacier - petite restauration

RCS Bastia : B 481 665 073, 2005 B 97

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

59

Par jugement en date du 08/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Corsica 2 (SAS)
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Activité : Conception, réalisation et publication du quotidien "24 ORE"

RCS Bastia : B 520 268 418, 2010 B 57

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur Judiciaire :

Me Gilles Baronnie - 14, rue du Viaduc - 94130 Nogent sur Marne

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

60

Par jugement en date du 08/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Corse Construction B.T.P (SARL)
13, Av Emile Sari
20200 Bastia

Activité : Travaux de bâtiments et travaux publics....

RCS Bastia : B 438 676 702, 2001 B 199

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

61

Par jugement en date du 08/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Dugeny Christian
67, Lot Carlotti
Travo - 20240 Ventiseri

Activité : Vente et pose d'agencements et de menuiseries....

RCS Bastia : A 392 001 517, 2005 A 1226

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

48

COMMUNE DE GALERIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

APPEL DE CANDIDATURES

SUIVANT PROCEDURE ADAPTEE

- Collectivité passant le marché** : Commune de Galéria - Mairie - 20245 Galéria
Tel : 04 95 62 00 09 - Fax : 04 95 62 03 02
Courriel : galeria.mairie@wanadoo.fr
- Objet du marché** : Marché de prestations de services relatif à la mise en oeuvre de l'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration et à l'assistance technique à la maintenance des installations.
Le marché sera passé pour une durée de 4 ans.
- Procédure de passation des Marchés** : Procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.
- Date limite de réception des offres** : le 20/04/2011, à 12 heures.
- Délai de validité des offres** : 90 jours.
- Modalités d'obtention du dossier** : Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître de l'Ouvrage à l'adresse indiquée au §1 ci-dessus.
- Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats** :
Le candidat devra produire un dossier comprenant :
1/ Les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques, professionnelles et financières des candidats :
- La présentation des moyens humains, matériels et techniques ainsi que les garanties financières dont elle dispose.
- Les qualifications et les références de l'entreprise pour des travaux équivalents dans le domaine considéré.
2/ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
3/ La déclaration sur l'honneur que le candidat ne rentre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.
4/ Une attestation sur l'honneur justifiant de la situation du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2010.
5/ Les attestations prévues à l'article 45 du code des marchés publics.
- Critères de choix et de classement des offres** :
Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :
1/ Valeur technique de l'offre tenant compte de la méthodologie et des moyens techniques et humains proposés pour la réalisation des travaux (50 %) ;
2/ Le prix des prestations (50 %) ;
- Renseignements complémentaires** :
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :
Monsieur le Maire de Galeria - Mairie - 20245 GALERIA
Téléphone : 04 95 62 00 09 - Télécopie : 04 95 62 03 02
E-mail : galeria.mairie@wanadoo.fr ou pour les renseignements techniques auprès de : Monsieur Pasquale SIMEONI - Port. 06 21 16 00 80
E-mail : pasquale@manso.fr
- Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion** : 11/03/2011

Le Maire,

50

MAIRIE DE QUERCITELLO

AVIS DE CONCOURS

(AAPC)

- Identification de l'organisme qui passe le marché** : Commune de Quercitello
Personne responsable du marché (PRM) : MATTEI Jules-Marc, Maire
Adresse de la PRM : Mairie de Quercitello - Place Saint Charles - 20237 La Porta
- Objet du marché** : Travaux de rénovation des bureaux de la Mairie
- Procédure** : MAPA
- Forme du marché** : Marché unique
- Délai d'exécution** : 42 jours
- Date prévisionnelle de début de la prestation** : 15 juin 2011
- Retrait du dossier de consultation** : Du 21 mars au 25 mai 2011 à 16 heures
Format papier Mairie de Quercitello (Lundi à Mercredi) Secrétariat : 04 95 30 59 95
Fax : 04 95 39 22 75 - Site Internet: mairie.quercitello@wanadoo.fr
- Renseignements complémentaires** :
* Mr. MATTEI Jules-Marc - Mr. GIANNECCHINI Paul-Louis - Mme ALBERTINI Annie
- Modalités de remise des candidatures et des offres** : se référer au règlement de consultation. Contenu de la première enveloppe (pièces relatives à la candidature) - Contenu de la seconde enveloppe (offre)
- Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous :
30% valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
25% délai d'exécution
35% valeur financière
10% expérience
- Date limite de réception des offres** : 25 mai 2011
- Date d'envoi de l'avis de publication** : 14 mars 2011
- Date prévisionnelle d'ouverture des offres** : 28 mai 2011

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Miomo en date du 09 mars 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AD LOC

Siège social : Miomo (Haute Corse) 6, Résidence Santa Maria di Lota

Objet : Le secrétariat et la rédaction de tous documents.

- La réalisation de toutes prestations de services.

- Le traitement à façon dans le domaine informatique, l'achat, la vente, la location, l'installation et la maintenance de tous matériels et logiciels informatiques et bureautiques, de tous mobiliers en général.

- Le service de nettoyage, d'entretien d'espaces verts, d'élagage, de démaquillage, d'assainissement, de terrassement, service de maintenance) de manutention.

- La réalisation d'agencement et d'aménagement intérieur.

- Les activités de marchand de biens, l'achat, la vente, la location de biens immobiliers.

- Le suivi de chantiers.

Le conseil en recrutement et en organisation administrative.

- Le conseil en publicité et en communication.

- Le recouvrement de créances commerciales.

- L'intermédiaire dans toutes activités, agent d'affaires, commissionnaire, courtier.

- La location de tout type de matériels industriels, de tout type de matériels se rapportant au bâtiment, aux travaux publics, à la construction.

- La location de voitures automobiles, de caravanes, de cycles et motocycles, de moteurs et propulseurs marins et de coques de bateaux.

- La location de tout type de véhicules et engins se rapportant à tous domaines d'activités en général.

- L'achat et la vente de tout type de matériels et agencements de toutes natures, de voitures automobiles, de caravanes, de cycles et motocycles, de moteurs et propulseurs marins et de coques de bateaux, de tout type de véhicules et engins

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2000 euros

Gérance : François, Vincent FRANCHI, demeurant à Miomo (Haute Corse) 6 résidence Santa Maria di Lota,

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
La gérance

SARL LUMARICI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Lieudit Valle Di Vignola
Le Ruppione - 20166 - Pietrosella
RCS Ajaccio 529 951 584

Aux termes d'une délibération en date du 3 février 2011, il a été décidé la dissolution anticipée de la société avec effet au 3 février 2011, M. Eric DEBRUYNE, gérant, demeurant 9, rue René Franques - Le Clos de Maraval au CAP D'AGDE (34300) a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, 9 rue René FRANQUES - Le Clos de Maraval au Cap d'Agde (34300),

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège de la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Le liquidateur.

Pierre-Yves FANTAUZZI

Notaire à Calvi - 20260 Calvi

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Yves FANTAUZZI, Notaire, à Calvi le 09 mars 2011, enregistré à la recette des Impôts de Bastia, le 11 mars 2011 bordereau 2011/307, case numéro 1, a été cédé par :

* Monsieur Jean PETRUCCI, Chauffeur de car, et Madame Gracieuse FATTICCI, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Calvi (20260), 20, Boulevard Wilson,

Nés savoir :

- Monsieur PETRUCCI à LAVATOGGIO le 15 août 1958,

- Madame FATTICCI à Calvi (20260) le 8 novembre 1958, Mariés sans contrat à la mairie de Calvi le 22 octobre 1983.

Au profit de : Monsieur Antoine GUGLIELMACCI, Loueur en meublés, demeurant à Calvi (20260) - Lieudit Chiosello,

Né à Nice (06000) le 19 décembre 1962, Divorcé de Madame Marie-José Catherine YENCO

Le fonds de commerce de RESTAURANT DEBIT DE BOISSONS LICENCE IV sis à CALVI, leur appartenant, connu sous le nom commercial "CHEZ FIFI", et pour lequel Madame FATTICCI est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia, sous le numéro 387697527,

Les éléments incorporels suivants :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux où le fonds est exploité sis à 1) CALVI (Haute Corse) lieudit Basse Ville cadastré section AH numéro 128 pour 01a 06ca

Lot numéro UN (1) Une cave Et AH numéro 123 pour 01a 24ca lieudit Basse Ville

Lot numéro UN (1) bar et pièces attenantes La licence d'EXPLOITATION DE DEBIT DE BOISSONS ET SPIRITUEUX DE QUATRIEME CATEGORIE Le fonds de commerce est vide de tout élément corporel, matériels, mobiliers et de toutes marchandises. Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 EUR),

- au matériel pour ZERO EURO (0,00 EUR).

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi, au siège de l'Etude.

Le Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 03 mars 2011, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : Achat, construction, gestion de biens immobiliers

Dénomination : SCI CMV

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Siège : Chez Monsieur Jean-Pierre Valle, Lotissement Orabona, 20220 Ile-Rousse

Capital : 1000 euros

Gérant : VALLE Pierre Emmanuel

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

IO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 762.25 euros
Siège social : Résidence l'Aiglon - Bât. A
20200 Bastia (Haute Corse)
437 512 866 RCS Bastia

RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL - CONSTATATION DE LA RÉALISATION DE LA CONDITION SUSPENSIVE PAR PROCÈS VERBAL DE LA GÉRANCE LE 10 MARS 2011

La réduction de capital, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 décembre 2010, de 7622,45 euros à 762,25 euros par voie de réduction de la valeur nominale de la somme de 137.20 euros par part sociale, ayant fait l'objet d'une première insertion dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle numéro du 21 au 27 janvier 2011 - numéro 6348 et que le procès-verbal susvisé a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia le 18 janvier 2011 récépissé Numéro 2011 A 115 est définitivement réalisée. Les articles 6 (apports) et 7 (capital) des statuts ont été modifiés.

* **Ancienne mention :** 7622,45 euros

* **Nouvelle mention :** 762,25 euros

Il a été de même décidé lors de cette assemblée de la suppression de la clause de variabilité du capital social et de la mise en conformité de la Société IO avec le régime de droit commun des sociétés à responsabilité limitée à capital fixe En conséquence, une refonte complète des statuts sociaux de la Sarl IO a été adoptée. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mars 2011 fait à Sainte Lucie de Moriani, la SARL BAR RESTAURANT LE KALLISTE, Société à responsabilité limitée au capital de 9146,94 euros dont le siège social est Santa Lucia di Moriani 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n°325 306 017, a donné en location gérance à Monsieur Jimmy MEDDA, demeurant Sainte Lucie de Moriani Route de la Madona - 20230 SAN NICOLAO, un fonds de commerce de débit de boissons restauration sis et exploité Sainte Lucie de Moriani lieu dit Avidanella - 20230 SAN NICOLAO, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 325 306 017, pour une durée d'une année à compter du 1er mars 2011 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

FIN DE GERANCE

Suivant acte en date à Algajola (Corse) du 13 avril 1990, enregistré à Calvi (Corse), le 17 avril 1990, bordereau 91/1, la location-gérance consentie initialement par Monsieur Joseph Louis ALLEGRINI et Madame Marie ALLEGRINI, à la société "BALAGNE GESTION COMMERCIALE ET HÔTELIÈRE", dont le siège social est à Algajola (20220) Hôtel l'Ondine, immatriculée sous le numéro 353 132 004 au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, prorogée selon avenant du 19 août 2002, * d'un fonds de commerce d'hôtel restaurant sis à Algajola (Corse) Hôtel l'Ondine, pour lequel Monsieur Joseph ALLEGRINI était immatriculé sous le numéro 57 A 47, a expiré le 31 décembre 2010, par arrivée du terme.

Office Notarial

SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute-Corse)
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, Officier Public, notaire à Saint Florent, le 1er mars 2011 dûment enregistré.

Monsieur Franck Toussaint Mathieu Louis Santini, demeurant à Saint-Florent (20217), rue du Centre et Made-moiselle Gaëlle Irène Andrée Dugast, demeurant à Patrimonio (20253), ont résilié la location-gérance du fonds d'hôtel (sans service petit déjeuner), exploiter à Saint-Florent (20217), connu sous le nom de "U PALAZZU", à compter du 28 février 2011.

Pour unique publication,
Le Notaire.

KASINKA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : L'Oliviera
20214 Calenzana (Corse)
521 949 578 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 24 février 2011, il résulte que

- PCS AUDIT ET CONSEIL, domicilié à PARIS (Ville de Paris) 15 Rue Caumartin, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et :

- SOCIETE CFA - Compagnie Française d'Audit, ayant son siège social ; 7, rue de Penthièvre, 75008 Paris, immatriculée au RCS PARIS 488 403 916 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

La location gérance cotisentie par acte SSP en date à Folelli du 29 octobre 2007 par la Société BAR RESTAURANT LE KALLISTE, SARL au capital de 9146,64 euros dont le siège est à Santa Lucia di Moriani - 20230 SAN NICOLAO (325 306 017 RCS BASTIA), à Monsieur Jean Louis MEDDA né le 03 février 1955 à BASTIA, de nationalité française, demeurant et domicilié Poggio Mezzana 20230 SAN NICOLAO, concernant le fonds de commerce de débit de boissons et restauration sis et exploité à Sainte Lucie de Moriani (20230) Lieu dit Avidanella, a pris fin le 28 février 2011, sur accord des parties. Mention sera faite au RCS Bastia.

PAGE

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Les hameaux de Puretto
Marine de Sant Ambroggio
20260 Lumio (Corse)
528 104 656 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2011, il résulte que : - L'objet social de la société a été étendu, à compter du 08/03/2011, aux activités suivantes :

- construire un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* **Nouvelle mention :**

La société a pour objet :
* construire un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS DE MARCHÉ - AAPC 09 /2011

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Département de la Haute-Corse
 Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc
 F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : +33 49555779,
 Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : +33 495550237
 Adresse(s) internet : http://www.cg2b.fr
 Adresse du profil d'acheteur : http://www.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenues :

Direction des Infrastructures des Routes et des Transports
 Service Routes , à l'attention de M. Chiorboli Gabriel,
 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia,
 Tél : +33 495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : +33 495348181

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs : Département de la Haute Corse

Service Juridique et de la Commande Publique,
 à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc
 1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : +33 49555779,
 Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : +33 495550237

URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_nlyWg-WEbSV

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : RD151 - Aménagement paysager de deux giratoires.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux : Travaux d'Exécution
Lieu principal d'exécution : Route Départementale 151 - Canton de CALENZANA - Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.5) Description succincte du marché : Route Départementale 151- Aménagement paysager de deux giratoires.

II.1.6) Classification CPV : 45112730

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Murets en maçonnerie, dallage, plantations d'arbres et d'arbustes, dispositifs d'arrosage automatique., travaux d'entretien des plantations réalisées.

II.2.2) Options : Non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : L'acte d'engagement fixe les délais d'exécution du marché qui comprennent d'une part le délai d'exécution de l'ensemble des prestations non compris les travaux d'entretien de plantations et, d'autre part, un délai spécifique pour les travaux d'entretien des plantations réalisées. Pour le premier de ces délais, le pouvoir adjudicateur propose, à titre indicatif, une durée de 4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux. Les candidats peuvent toutefois proposer un délai différent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

Pour les travaux d'entretien des plantations, le délai d'exécution est fixé à deux ans pour les arbres et à un an pour le restant des plantations prévues au marché.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement : Fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation - Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :

- Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ;
 - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
 - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation.
 - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

III.2.2) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose ;

- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Pour répondre, les candidats utiliseront les nouveaux formulaires DC1 et DC2 qui leurs sont remis avec le dossier de consultation (Précisions données au règlement de la consultation).

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %
2. Valeur technique : 30 %
3. Délai d'exécution : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 09 /2011

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 02/05/2011 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2.

Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation (à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P. qui seront remis uniquement sous format papier). Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano

20407 Bastia cedex
 Tél : +33 495328866.
 Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : +33 495323855.
 URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 15 mars 2011

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 02/05/2011 à 12 h 00

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Jean LECCIA.

ABONNEZ-VOUS

L'INFORMATEUR
 CORSE NOUVELLE

ABONNEZ-VOUS

6 MOIS = 32 EUROS

1 AN = 42 EUROS

COMMUNE DE PARTINELLO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée (art. 28 du CMP)

MARCHÉ DE TRAVAUX

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de PARTINELLO - 20147 PARTINELLO
Tél : 04 95 27 30 23 - Fax : 04 95 27 30 78

2) OBJET DU MARCHÉ : CONSTRUCTION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU HAUT DU VILLAGE

Caractéristiques principales :

- Tranchée pour pose de canalisations (400 ml) ;
- Pose de canalisation (400 ml) et de 7 dispositifs complets de branchement particulier d'eau potable ;
- Raccordements divers ;
- Réfection de revêtement en enrobé dense à chaud (45 m²).

3) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
- Les candidatures qui sont accompagnées :
 - De la lettre de candidature (DC1),
 - De la déclaration du candidat complétée (DC2).
- Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP.
- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

4) CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

5) PROCEDURE : Procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

6) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cédex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta.bastia-bastia@juradm.fr <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

7) CONDITIONS DE DELAI :

Les candidatures devront parvenir à la mairie avant le Vendredi 1er avril 2011 à 12h00. Les candidats retenus recevront le dossier de consultation des entreprises.

8) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 14/03/2011.

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNE DE COGNOCOLI MONTICCHI

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Cognocoli-Monticchi - 20123 Cognocoli-Monticchi
Tél : 04-95-24-22-95 - Fax : 04-95-24-20-04

Mode de passation choisi : Marché à procédure adaptée

Objet et lieu d'exécution du marché : Réfection de la toiture de la chapelle St PIERRE à MARATO

Objet du marché : Réfection de la toiture de la chapelle ST PIERRE à MARATO

Caractéristiques principales : Lot unique

Délai d'exécution des travaux : 6 mois

Conditions relatives au marché : Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française

La transmission des plis se fera par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

DCE remis gratuitement.

Critères d'attribution :

Valeur technique de l'offre - coefficient 0.4
Délai d'exécution - coefficient 0.2
Prix - coefficient 0.4

Justificatifs et pièces à fournir :

- Les entreprises candidates devront remettre une déclaration d'intention de soumissionner, avec à l'appui :
- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières,
 - la déclaration que le candidat ne fait pas d'objet d'une interdiction de concourir,
 - l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire,
 - la déclaration sur l'honneur que le candidat à satisfait aux obligations fiscales et sociales,

Date d'envoi du présent avis de publication : 16 mars 2011

Date limite de réception des offres : 19 avril 2011

Autres renseignements : Mr Jean Remy EYSSAUTIER - Architecte DPLG.Ajaccio.

Tél : 04-95-21-59-44 - Fax : 04-95-21-75-58

Mairie de Cognocoli-Monticchi - 20123 Cognocoli-Monticchi

Tél : 04-95-24-22-95.

Cognocoli-Monticchi, le 16 mars 2011
Le Maire - A. ALIOTTI

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNE DE COGNOCOLI MONTICCHI

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Cognocoli-Monticchi - 20123 Cognocoli-Monticchi
Tél : 04-95-24-22-95 - Fax : 04-95-24-20-04

Mode de passation choisi : Marché à procédure adaptée

Objet et lieu d'exécution du marché : Edification d'un mur de soutènement à MARATO

Objet du marché : Edification d'un mur de soutènement à MARATO

Caractéristiques principales : Lot unique

Délai d'exécution des travaux : 6 mois

Conditions relatives au marché : Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française

La transmission des plis se fera par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

DCE remis gratuitement.

Critères d'attribution :

Valeur technique de l'offre - coefficient 0.4
Délai d'exécution - coefficient 0.2
Prix - coefficient 0.4

Justificatifs et pièces à fournir : Les entreprises candidates devront remettre une déclaration d'intention de soumissionner, avec à l'appui :

- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières,
- la déclaration que le candidat ne fait pas d'objet d'une interdiction de concourir,
- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire,
- la déclaration sur l'honneur que le candidat à satisfait aux obligations fiscales et sociales,

Date d'envoi du présent avis de publication : 16 mars 2011

Date limite de réception des offres : 19 avril 2011

Autres renseignements : Mr. Jean Remy EYSSAUTIER - Architecte DPLG.Ajaccio.

Tél : 04-95-21-59-44 - Fax : 04-95-21-75-58

Mairie de Cognocoli-Monticchi - 20123 Cognocoli-Monticchi

Tél : 04-95-24-22-95.

Cognocoli-Monticchi, le 16 mars 2011
Le Maire - A. ALIOTTI

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'alimentation en eau potable sur la commune de VENTISERI a été présentée par la commune de VENTISERI.

L'autorisation a été délivrée au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral n° 20110660-002 en date du 7 mars 2011.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en mairie de VENTISERI et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la mairie de VENTISERI en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia le 11 mars 2011
Le Chef du Service Eau - Forêt - Risques,
Alain LE BORGNE.

COMMUNE D'ALERIA

AVIS D'ATTRIBUTION

1/ Dénomination adresse et numéro de téléphone de la Collectivité qui a passé le marché : Commune d'Aléria - BP n° 7 - 20270 Aléria
Tél : 04.95.57.00.73 - Fax : 04.95.57.07.74

2/ Objet du marché : Achat matériel pour la signalétique des rues.

3/ Mode de passation du marché :

Le présent marché sous la forme : procédure adaptée (article 28 du C.M.P)

4/ Attribution du marché : Le marché a été attribué à la SARL ESA - Ponte Novu - 20235 Castellu di Rustinu pour un montant de 38.560,00 euros HT.

5/ Date d'envoi du présent avis la publication chargée de son insertion : le 11 mars 2011.

Le maire,
A. FRATICELLI,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

MARCHÉ DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCEEXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DE LA MAISON DU
DEVELOPPEMENT DE LA COSTA VERDE - EXERCICE 2011 Numéro de
référence 10.2011

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. CONTACTS : Communauté de Communes de la Costa Verde
Monsieur le Président - Maison du développement - RN 198 - 20230 SAN NICOLAO
Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41Correspondant : Mme ORSINI Danielle - Administration Générale Section Marchés Publics
Maîtrise d'oeuvre : Atelier PELLEGRINI Quartier de l'Annonciade
20200 BASTIA - 04.95.32.44.491.2 TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.
Services généraux des administrations publiques.

2. OBJET DU MARCHÉ

2.1 DESCRIPTION /INTITULE :

Extension des locaux administratifs et de la maison du développement de la Commu-
nauté de Communes de Costa Verde.

Travaux de bâtiment-exécution Code nuts FR 832

Création de locaux administratifs d'une superficie de 500 m² environ en R+1, Travaux
de VRD correspondants Livraison Moriani - Plage RN 198 20230 SAN NICOLAO

Division du marché en 9 lots :

- Lot 1 - Gros œuvre-VRD
- Lot 2 - Cloisons-isolation-faux plafonds
- Lot 3 - Etanchéité
- Lot 4 - Menuiserie aluminium
- Lot 5 - Menuiserie bois
- Lot 6 - Climatisation-chauffage-ventilation-plomberie
- Lot 7 - Electricité
- Lot 8 - Serrurerie-ferronnerie
- Lot 9 - Peinture

Classification CPV voir règlement de la consultation.

Une entreprise peut soumissionner pour un lot ou la totalité des lots.

Chaque lot est un marché séparé. Les variantes peuvent être autorisées selon les pré-
visions apportées dans le règlement de la consultation.

2.2. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ :

Création d'un bâtiment public de 500 m² SHON environ. Travaux de gros œuvre, dou-
blage, cloison, étanchéité, électricité, plomberie, chauffage, climatisation, menuiserie
aluminium et bois, ferronnerie, serrurerie, peinture, VRD. La division en lot est présen-
tée ci-dessus et détaillée dans le règlement de la consultation.

Le délai maximum d'exécution est de 12 mois.

Les prestations sont divisées en 9 lots.

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 28 du CMP.

3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE,
FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

3.1.1. **Cautionnement et garanties exigés :** Retenue de garantie elle peut être rem-
placée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties
en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire. (Articles 101 -103 du CMP)**Avance :** le versement de cette avance est toutefois conditionné à la constitution préa-
lable d'une garantie à première demande à concurrence de 100% du montant de
l'avance conformément aux dispositions de l'article 89 du CMP.3.1.2. **Modalités essentielles de financement et de paiement et /ou références aux
textes qui les réglementent :** Le financement est assuré par les subventions de l'état
et la collectivité territoriale de Corse et par les fonds propres de la communauté de
communes de la Costa Verde ou par le recours à l'emprunt.
Paiement par mandat administratif.**Délai maximum de paiement :** 30 jours. Marchés à Prix global et forfaitaire.3.1.3. **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs écono-
miques attributaire du marché :** les marchés seront conclus avec des prestataires
uniques ou avec des groupements de prestataires.En vertu de l'article 51-VI du CMP, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs
offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou
plusieurs groupements.3.1.4. **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** Non.

3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

3.2.1. Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences rela-

tives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Renseigne-
ments ou formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies critères
d'évaluation des candidats**Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières :**En application des articles 43 à 46 et 52 du CMP, les opérateurs économiques devront
fournir dans le cadre de la soumission- Imprimé DC1 (ex DC4) « lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses
cotraitants »
- Imprimé DC2 (ex DC5) «déclaration du candidat» comprenant les renseignements
permanents du candidat,- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article
43 du CMP, qu'il est satisfait aux obligations fiscales et sociales et respecter l'obligation
d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 du code du travail,
Ces imprimés sont téléchargeables sur www.minefi.gouv.fr**Documents à produire au stade de l'attribution du marché :**- Imprimé DC6 ou pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.822-8 du Code du Travail,
- Imprimé DC7 ou attestations et certificats délivrés par les administrations et orga-
nismes prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou
documents équivalents en cas de candidat étranger.Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils
doivent être accompagnés d'une traduction en français certifié conforme à l'original par
un traducteur assermenté.Chaque candidat pourra fournir directement s'il le souhaite, une copie certifiée confor-
me de ses certificats sociaux et fiscaux ou de l'état annuel des certificats reçus (impri-
mé DC7). Dans ce cas, il n'aura pas à produire ultérieurement s'il est retenu.3.2.2. **Capacité économique et financière :** renseignements et formalités néces-
saires pour évaluer si ces exigences sont remplies :- déclaration concernant le chiffre d'affaires global, et chiffre d'affaires concernant les
services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.3.2.3. **Capacité technique :** renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si
ces exigences sont remplies :- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du per-
sonnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,- Présentation d'une liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années,
appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes,- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat
dispose pour la réalisation de marchés de même nature,- Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la
nature des prestations à exécuter,

- Justificatif de l'inscription au registre du commerce ou de la profession,

**Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa
candidature :** production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui
sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et
financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant
que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.3.2.4. **Marché réservés :** non3.2.5. **DATE PREVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX :** 1er mai 2011.3.2.6. **MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :**

Budget de la Communauté de Communes de la Costa Verde : 10%

Conseil Général de la Haute-Corse : 60%

Collectivité Territoriale de Corse : 30%

Délai de paiement 30 jours (art 98 du CMP).

4. PROCEDURE

4.1. **DEMATERIALIZATION DES PROCEDURES :** le pouvoir adjudicateur informe les
candidats qu'un dossier complet est disponible sur le site <https://www.achats.publics-corse.com/cccv> cependant les offres de candidatures doivent parvenir par voie papier.**LANGUE et MONNAIE UTILISEE :** les candidatures et les offres seront entièrement
rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**L'unité monétaire utilisée est :** l'euro4.2. **CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appré-
ciée en fonction des critères énoncés ci-dessous : 1. Le prix 60% - 2. Les délais 40%

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5.1. **ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE
OBTENUS :** M. le Président de la Communauté de Communes de la Costa VERDE

RN 198 - 20230 SAN NICOLAO

Contact : Mme ORSINI Danielle - Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

5.2. **Délai d'introduction des recours et juridiction compétente :**

Selon les dispositions du Code de justice administrative

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du
recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut être formé dans un
délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché.En vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à
compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal administratif de BASTIA - 20200 BASTIA

5.3. **DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON
INSERTION :** 15 mars 2011.5.4. **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :** 120 jours.5.5. **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** 18 avril 2011 à 11h.

Le Président - François BERLINGHI

SARL MARINA DI FAVONA

SARL - capital : 10.000,00 euros
Siège : Marina di Favona - Favone
Route de Conca (Zonza)
20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
RCS Bastia : 524 315 033Suivant délibération du 28 octobre
2010, l'assemblée générale extraordi-
naire des associés a décidé :* de transférer, à compter dudit jour, le
siège social de Villa U Sabione, 13, rue
Gaffory, 20600 Bastia à, Favone,
Route de Conca (Zonza), 20144 Ste
Lucie de Porto-Vecchio.

Pour avis, la gérance.

BALAGNEGESTION
COMMERCIALE ET HOTELIERESociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Hôtel l'Ondine
20220 Algajola - 353 132 004 RCS BastiaAux termes de l'AGE en date du 31
décembre 2010, il a été décidé de trans-
férer le siège social d'Hôtel l'Ondine,
20220 Algajola au **Lieudit Cocani,**
20220 Algajola à compter du Premier
Janvier 2011, et de modifier en consé-
quence l'article 4 des statuts.

Pour avis - La Gérance.

IDCCREATION

EURL au capital de 5000 euros
Siège social : 2, Avenue Colonel
Colonna d'Ornano
20000 Ajaccio
501 594 923 R.C.S. AjaccioL'AGE du 20/02/2010 a décidé la disso-
lution de la société et sa mise en liqui-
dation amiable à compter du même jour,
nommé en qualité de Liquidateur M
Nicolò Emmanuel, demeurant Bât.C,
Résidence Vigna Majo, 20110 Propria-
no, et fixé le siège de liquidation au
Bât.C, Résidence Vigna Majo, 20110
Propriano. Modification au RCS de
Ajaccio.SOCIETE HOTELIERE
DU CAMPO DELL'OROSociété Anonyme
Capital social : 1.800.000 Francs - (274.408.23 euros)
Siège social : Campo Dell'Oro
Vignetta Ajaccio (Corse du Sud)
R.C.S. Ajaccio : B 047 120 167Suivant procès-verbal du 30 juin 2009,
Monsieur LORENZONI Joseph, demeurant
à Bastia (Haute Corse), 11, Avenue
Emile Sari, a été désigné aux fonctions
de Commissaire aux Comptes Titulaire,
pour une durée de six exercices.

Pour avis et mention,

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET
 et François Mathieu SUZZONI"**
 titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à
 Ajaccio (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à Ajaccio, le 09/03/2011, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio, le 14/03/2011, Bordereau N° 2011/177, case n° 1, contenant :
CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Par : La SARL LE MARCHÉ DU GOLFE, dont le siège est à APPIETTO (20167), Golfe de Lava,
Au profit de :
 La « S.A.R.L. MF ALIMENTATION », ayant son siège social à APPIETTO (20167), Chez Mr et Mme MURA Christophe, Plaine de San Giovanni,
D'UN FONDS DE COMMERCE :
 D'ALIMENTATION GENERALE, DEPOT DE PAIN, ARTICLES DE PLAGE et ACCESSOIRES, sis et exploité à APPIETTO (20167), Golfe de Lava.
Prix : 110.000 euros.
 Les oppositions seront reçues à AJACCIO, en l'Etude de Me Jean-François MATIVET, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.
Le notaire.

**DEPOT DE L'ETAT
 DE COLLOCATION**

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA
Informations concernant le débiteur :
 JEAN MICHEL GIUSTINIANI, AGRICULTEUR A TORRA VESCOVATO (20215)
 dépôt de l'état de collocation DES CREANCES ADMISES EN L'ETAT DE LA VENTE DE L'IMMEUBLE ci-après désigné : PARCELLES DE TERRE SIS VESCOVATO SECTION A 1527 Y EDIFIE HANGAR AGRICOLE ET A 237
 L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia le 11 Mars 2011.
 Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Bastia, le 14 mars 2011.

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 euros
 RCS Bastia n°662 054 188
 Résidence Le Desk
 Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE PROLONGATION
 DE GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 07 mars 2011, la Société TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est Résidence le Desk, Chemin de Paratojo, 20200 Bastia immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, a prolongé la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL SARL GINAL Services, situé à Bastia Rond-Point du Fangu, immatriculée au RCS de Bastia sous le N°418 667 747 à compter du 01 janvier 2011 jusqu'au 30 juin 2011. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE, à l'adresse de son siège social.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

**AVIS D'APPEL PUBLIC
 A LA CONCURRENCE
 SERVICES**

Identification du pouvoir adjudicateur :
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE
 Mairie - 20231 VENACO - Tél 04 95 47 04 04 - Télécopie 09 64 39 29 26
Autorité compétente du pouvoir adjudicateur :
 Mr. POLI Xavier, Président
Type du pouvoir adjudicateur :
Statut de l'organisme : Organisme de droit public
Activités principales : Services généraux des administrations publiques
Objet du marché :
Description du marché :
 L'avis implique un marché public.
Intitulé attribué au marché :
 COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS
Nature du marché : Autres services
Description du marché :
 @tb_DossierLots@
Forme du marché : Marché ordinaire
Classification CPV :
 90121100-2 - Services de collecte des ordures.
Date prévisionnelle de début du marché : 02/05/2011
Variantes : Les variantes sont autorisées en sus de l'offre de base.
Caractéristiques principales :
Adresse d'exécution : SUR TOUT LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL
Modalités essentielles de financement et de paiement :
Délai maximum de paiement : 30 jours.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :
 Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.
Procédure :
Mode de passation : Marché à procédure adaptée (ouvert)
Critères de recevabilité des candidatures :
 Référence professionnelle et capacité technique
 Capacité économique et financière
Justifications à produire en phase candidatures :
 Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP
 Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et les chiffres d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
 Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels
**LETTRE DE CANDIDATURE
 DECLARATION DU CANDIDAT**
Critères d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :
 Pondération : par pourcentages - Notés sur 100
 Prix des prestations : 50 %
 Délai d'exécution : 30 %
 Valeur technique : 20 %
Justifications à produire en phase offres :
 Bordereau des prix unitaires
 CCAP
**ACTE D'ENGAGEMENT
 DECLARATION DE SOUS TRAITANCE**
Date limite de réception des offres : 25 Avril 2011 à 11:00
Délai de validité des offres : 90 jours
Informations complémentaires :
Numéro de référence attribué au marché : 2011-02A
Conditions particulières de retrait des dossiers :
 DCE ENVOYE SI DEMANDE PAR TELECOPIE AU 09 64 39 29 26
Conditions de remise des candidatures ou des offres :
 Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception
Date d'envoi du présent avis : 21/03/2011

JP AUTO

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622 euros
 Siège social : 12, Avenue Emile Sari
 20200 Bastia
 421 167 313 RCS Bastia

L'associé unique a, en date du 1er février 2011 décidé à compter de ce même jour :
 - modifier la dénomination sociale en remplaçant JP AUTO par **JTO** ;
 - transférer le siège social, du 12, rue Emile Sari, 20200 Bastia, au **470, Avenue Augustin Fresnel, 13857 Aix en Provence**.
 Les articles 3 et 5 des statuts ont été modifiés en conséquence.
 La société sera radiée du RCS de Bastia et immatriculée à celui d'Aix en Provence.

Société Civile Immobilière dénommée

"D.D.P"
 Société Civile au capital de 1700 euros
 Siège : Bastia (Haute-Corse)
 263 - Avenue de la Libération
 RCS Bastia : (Haute-Corse) : 413 952 342

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée extraordinaire en date du 14 décembre 2010, il a été décidé de nommer Monsieur Paul Louis Cinquini, demeurant à Biguglia, (Haute-Corse), Les Fours à Bois, n°10, 20620, gérant de la Société SCI DDP, à compter du 14 décembre 2010 suite au décès de Monsieur Dominique Lucien Cinquini, et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts.

Pour avis, Le gérant.

SARL L'INCONTRU

(anciennement ARSENE LU'PAIN)
 RCS Bastia 511 722 092

L'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2011 a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :
 1 - A compter du 12/03/2011 la dénomination sociale de la société est **L'INCONTRU** au lieu de ARSENE LU'PAIN.
 2 - Monsieur GUITTON STEPHANE, associé, né le 18-06-1966 à Marseille (13) demeurant Lotissement l'Orange-raie - n° 29 - 20290 Lucciana de nationalité française est nommé gérant de la société avec effet au 12 mars 2011.
 Il remplace Monsieur MAURIZZI Dominique, démissionnaire pour raisons personnelles.
 L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AVIS DE MISE EN GERANCE

Suivant acte sous seing privé à San Gavino di Carbini, en date du 01.01.2011, Mme Luisa Margherita, Panazzolo, demeurant Lieu-dit Vignola, 20137 Porto-Vecchio, de Siret 404 208 944 00029, APE 5610A, a donné en location gérance à l'EURL TOGNARINI, Ld Pascialella-Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, de RCS 522070754, représenté par son gérant, M. Tognarini Hervé, un fonds de commerce de "pizzeria", à Gialla de Porto-Vecchio, 20170 San Gavino di Carbini, sous l'enseigne "TOP GRILL".
 L'EURL TOGNARINI, exploitera pour son compte personnel ledit fonds de commerce et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 01 janvier 2011 pour une durée de 6 ans, renouvelable par année pleine et par tacite reconduction.

MC IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
 Au capital de 1000 euros
 Siège : 24, rue Napoléon
 20200 Bastia (Corse)
 489 552 950 RCS Bastia

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2009, la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2009 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
 - A été nommée comme liquidatrice :
 - Melle Maria Colonna, demeurant à Bastia (Corse), 22, A rue César Campinchi, 20200 Bastia
 - A qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
 - Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 22 A, rue César Campinchi, 20200 Bastia
 - C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés
 - Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis,
 Le liquidateur.

**Informateur
 Corse Nouvelle**

Tél : 04 95 32 04 40

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

(CCI2B/DG/2011.014)

(MONTANT INFÉRIEUR A 125.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Fournitures de poste de travail informatiques pour les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Lieux de livraison :

Palais Consulaire

Type de marché : Marché de fourniture

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau code des marchés publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

Lot n°1 : La fourniture de postes de travail informatiques

Lot n°2 : La fourniture de postes clients légers

Marchés à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections comptables 100, 110, 120, 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

La demande de dossier se fera par télécopie ou courrier postal à l'adresse ci-

dessous : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande par courrier recommandé avec accusé de réception.

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 08 avril 2011 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

* Capacités techniques et financières

* Liste de la fourniture sur les trois dernières années

Critères d'attribution des offres :

* Prix des prestations (40%)

* Valeur technique définie dans le règlement de consultation (40%)

* Les modalités d'exécution des prestations définies dans le règlement de consultation (20%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité

adjudicatrice : CCI2B/DG/2011-014

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Département Informatique et Réseaux

Tél : 04 95 54 44 02

Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administrative (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du C.J.A et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L561-7 du C.J.A,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 mars 2011.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle" N°6354, du 04 mars 2011, concernant la Société MED GESTION.

Il n'y a pas lieu de lire : M. Orly Guillot, a été nommé Vice Président du Conseil de Surveillance.

Email.....

al@informateurcorse.com

JIXIANG

SARL au capital de 8000 euros

Siège : 103, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 479 858 417

Le 1er mars 2011, l'AGM a nommé gérant associé M. Quxiao Chi, demeurant, 19, rue du Dr. Del Pellegrino, à 20090 Ajaccio, en remplacement de Melle Yuehui Chi, démissionnaire.

CONTRAT LOCATION GERANCE

Suivant acte du 17 février 2011 à Ste Lucie de Porto-Vecchio, commune de Zonza Mme Agostini Camille inscrite au RCS d'Ajaccio sous le numéro 383625712 a consenti une location gérance d'un fonds de commerce de restaurant sis à Villata Ste Lucie de Porto-Vecchio, commune de Zonza, à M. Meziane Karim, demeurant à Ste Lucie de Porto-Vecchio, commune de Zonza, pour une durée de 7 mois qui commence à courir le 20 mars 2011, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Jugement en date du 16/02/2011

Prolonge la poursuite de la période d'observation jusqu'au 24/08/2011.

La Société ANTAEUS

437 568 009 RCS Lyon

n° Gestion 2001B03101

45, Quai Charles de Gaulle

69006 Lyon

RCS Bastia : 2008 B 427

Adresse : Résidence Vanina Park - 20250 Corte

10km de Val de Marne

Belle rentrée de Julien Bartoli et «Momo» Bojattoy



Au 10km de Val de Marne, Julien Bartoli a effectué une rentrée satisfaisante après la blessure contractée lors des demi-finales des Championnats de France à Bagheera, le 13 février 2011.

En effet, Julien a réalisé 32'43" tout en prenant la 9^e place au classement scratch, terminant 4^e Français.

«Momo» Bojattoy, quant à lui, de passage dans la région s'est aligné dans cette course, prenant une prometteuse 12^e place au scratch en 33'49", terminant 9^e Français.

Quant à Justine Porchet, elle réalise un chrono de 44'13", prenant la 6^e place au scratch et terminant 1^{er} Espoir.

Voilà qui promet pour les semaines à venir.

Echos – Echos

Le samedi 19 mars, se déroulera la Réunion de Printemps du CAP, sur la piste du Stade Jacky Santucci.

Le secrétariat ouvrira à 14h et les épreuves commenceront à 15h00.

Elisa Girard-Mondoloni, la Cadette du CA Propriano, a battu le record de Corse du 60m Haies, en série des «France», en salle, à Clermont-Ferrand, aux Aubières et «loupe» la finale à la suite d'un faux-départ lors des Demi-finales.

L'athlète du Valinco trouvera bientôt d'autres occasions pour prouver que sa place se situe plus haut.

Nous avons écrit, dans une édition précédente, que l'on publierait tous les messages, télégrammes et contenus des appels téléphoniques ou textos, reçus à l'occasion du titre, en Elite, de Mourad Amdouni.

Un journal entier ne suffirait pas, et plutôt que de sélectionner, l'A.J.B. préfère laisser à la disposition des «Fans» de Mourad un recueil, précieusement élaboré et réalisé, pour permettre une vue exhaustive de tout ce qui a été envoyé dans ce sens !

Un grand merci aussi, à toutes celles et à tous ceux qui ont suivi à la «télé» la course de Mourad à travers FR3 Bourgogne, à travers le site de l'A.J.B ou FR3 Corse-Via Stella.

Un impact impressionnant qui a touché toutes les couches sociales, les plus jeunes et les plus âgés.

Une permanence après l'expression de la joie et de l'émotion exprimée, le commentaire sur commentaire de l'intervenant sur FR3 Bourgogne... !

La meilleure des réponses, Mourad l'a administrée sur le parcours où son «maillot rouge» a fait sensation !

Vagabondage

J'ai eu le plaisir et l'honneur, grâce à l'ancien maire de Saint-Florent, Marcel Feydel, de rencontrer François Nourrissier, écrivain et journaliste, aujourd'hui décédé et Maurice Rheims, sans doute le plus célèbre commissaire-priseur de France et de Navarre... Rencontres intéressantes, voire enrichissantes avec des gens de qualité.

Connaissez-vous cette citation de Napoléon Bonaparte ? :
«Le canon a tué la féodalité.
L'encre tuera la société moderne»
Visionnaire l'Ajaccien ?

Jules Renard a écrit : «Ecrire c'est une façon de parler sans être interrompu»

Qui sait, peut-être s'adressait-il aux bavards impénitents

J'aime cette réflexion de Tolstoï :
«Il ne faut écrire qu'au moment où chaque fois que tu trempes ta plume dans l'encre un morceau de ta chair reste dans l'encrier»

O SPERUN DE RÊVE !

Il y avait vraiment un bon moment que je n'allais à Sperone, dont le nom Bonifacien a un charme fou : Sperun...j'aime cette terminaison en «un» comme les fameux «Barracun», sortes de paghjai ou petites baraques... Et je puis dire, pourtant, que j'ai vu naître le golf du temps où je hantais Marina di Cavu, croisant Gilbert Bécaud, dont la villa se trouve en bout de la plage. Aussi c'est avec une certaine émotion que j'ai repris le chemin de Pertusato et Piantarella repensant aux amis et à un certain Mimi Pugliesi que, Herge et Uderzo, baptisèrent Figatellix pour leur «Astérix en Corse»

C'est la star des architectes de golf, Robert Trent Jones qui conçut et réalisa Sperone en faisant l'un des parcours les plus réputés du monde. Et les rois du «put» et du «par» vous diront que jouer dans un tel site est un véritable cadeau du ciel. Ne dit-on pas que le trou N° : 16 est le plus beau du monde avec son environnement qui fait que l'on «put» avec Cavallo, les Lavezzi et la Sardaigne pour décor.

Toussaint LENZIANI

A Settimana

12^{ème} semaine de l'année

du 18 au 24 mars 2011

Les fêtes : le 18, Cyrille - le 19, Joseph, José, Josiane - le 20, Printemps, Herbert, Svetlana - le 21, Clémence, Axelle - le 22, Léa - le 23, Victorien, Rébecca - le 24, Catherine de Suède, Katia .

12^{esima} settimana di l'annu

da u 18 a u 24 marzu 2011

E feste : u 18, A Madonna di a Misericordia - u 19, Ghjseppu sposu di Maria - u 20, Ribertu - u 21, A PASSIONE, Veranu - u 22, Lia - u 23, Vitturianu - u 24, Catalina di Svezia.

Un an déjà

Le 20 mars, à Bruxelles, environ 1000 motards protestent contre l'état des chaussées en Wallonie et à Bruxelles. - Le 21 mars, lourde défaite pour la droite aux élections régionales françaises : les partisans de Nicolas Sarkozy ne conservent que l'Alsace. La gauche remporte toutes les autres régions. - Le 21 mars, un SDF de 43 ans est battu à mort par un autre sans-abri à la gare du Midi à Bruxelles pour ne pas avoir acheté des canettes de bière avec de l'argent prêté. Le SDF est mort pour 15 euros. - Le 22 mars, le constructeur allemand Opel annonce qu'il se donne jusqu'au 30 septembre pour trouver un investisseur pour son usine d'Anvers promise à la fermeture par son plan de restructuration. - Le 25 mars, 18 prévenus comparaissent devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour avoir fait importer 3,5 tonnes de cannabis depuis le Maroc entre 2003 et 2008 pour inonder les marchés belge et hollandais.

L'esprit du monde

La folie est de toujours se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent.

Albert Einstein

Le truc de la semaine

Pour polir vos meubles en bois naturel, vous pourrez réaliser un produit maison en

mélangeant un tiers de jus de citron à deux tiers d'huile d'olive ou de cire d'abeille.

Les tablettes de l'Histoire

Le 19 mars 2003, début de la guerre en Irak par des premiers bombardements américano-britanniques. - Le 21 mars 1963, fermeture de la prison d'Alcatraz dans la baie de San Francisco. - Le 23 mars 2001, les 137 tonnes de matériaux qui constituaient la station spatiale soviétique Mir se désintègrent en retombant dans le Pacifique sud après 15 années de service autour de la Terre. - Le 25 mars 1976, décès du maréchal Montgomery.

Petits conseils pratiques

Économies d'énergie

Lorsque vous achetez un appareil électroménager, portez votre attention sur l'étiquette européenne devant figurer dessus. Vous y découvrirez une lettre qui va de A à E. Sachez simplement que les appareils marqués d'un A sont les plus économes en énergie, tandis que ceux marqués d'un E en consomment beaucoup plus.

Maquillage

Si vous vous sentez lasse et que vos traits sont marqués par la fatigue, plutôt qu'un maquillage coloré, optez pour un maquillage discret, qui gommara les imperfections sans les souligner plus encore. Évitez, par exemple, le rouge à lèvres vif.

Voyage en avion

Dans un avion en vol, la pression est moindre qu'au sol, ce qui a pour conséquence que les gaz contenus dans les intestins se dilatent. Pour réduire les risques de désagréments, pensez à éviter les boissons gazeuses et les aliments fermentables dès la veille de votre départ.

Plante d'appartement

Pour maintenir vos plantes d'appartement en forme, évitez de les arroser avec l'eau du robinet. Celle-ci, légèrement chlorée, sera de préférence remplacée par de l'eau de pluie que vous récolterez facilement dans un récipient laissé à l'extérieur, au jardin ou sur le rebord de la fenêtre.

Mains

Pour désodoriser vos mains après l'utilisation d'eau de Javel, frottez-les avec du jus de citron.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Le collectif «Parlemu Corsu»

invite la diaspora au débat

Impulsé en 2007, le collectif Parlemu Corsu poursuit ses actions en faveur de la langue corse, pour sa survie d'une part, mais aussi à plus longue échéance pour contribuer à l'élaboration progressive en Corse, d'une société bilingue.

Lors de sa dernière réunion, qui avait choisi comme cadre le restaurant **La Madrague** à **Lucciana**, les membres du collectif ont élargi le débat en invitant ces Corses d'ailleurs, d'une diaspora souvent en manque de reconnaissance, mais dont l'attachement à la **Corse**, à sa langue et à sa culture, n'est plus à démontrer. Le thème de cette réunion, «*Lingua corsa è Corsi di fora*», a permis un éclairage sur le fonctionnement et les aspirations de ces «*Amicales de Corses*», déracinées certes, mais qui n'ont pas coupé le cordon ombilical.

Pour introduire les débats, le collectif **Parlemu Corsu** avait invité **Pasquale Moneglia** consultant en environnement et faune, spécialisé en analyse des problématiques environnementales, de la biodiversité et des ressources naturelles. Son intervention sur le thème «*Ancu l'acelli parlanu corsu*» avait valeur allégorique. S'appuyant sur des données scientifiquement prouvées, le scientifique a expliqué à une assistance médusée que les oiseaux endémiques à la **Corse** ont une manière spécifique de siffler et que cette caractéristique est liée à l'enracinement à un environnement. Des idées de clonage ont même traversé l'esprit de certains ! Juste le temps de recoller avec la réalité d'une langue corse qui veut vivre, à l'image des actions redoublées d'un collectif qui a pris la mesure de l'urgence à agir, en impliquant les Amicales de Corses de **Nice, Paris, Antibes**, pour partager ce combat.



Michele Leccia, président du collectif



Une assistance attentive, parmi laquelle le docteur Edmond Simeoni



Une rencontre qui n'a pas manqué d'échange

Clou de cette rencontre, la participation par téléphone d'un exilé en **Amérique latine** depuis 56 ans, **Noël Girardi** qui a parlé de sa volonté de parler la langue corse et de vivre comme un **Corse**, même à des milliers de kilomètres de son île, prouvant si besoin est, que la motivation première doit être celle de l'ensemble des **Corses**, de faire de leur langue un atout culturel et économique : *a lingua di u pane*, avec ce que cela suppose d'intégration sociale de la langue. Cela valait bien quelques «*chjami è rispon-di*» en conclusion de la réunion.



Chauff'éco

Envie de réaliser des économies d'énergie tout en conservant votre confort ?

JUSQU'À
2000 €*
d'éco-prime pour l'installation d'un système de chauffage performant.



Appelez nos conseillers au **0810 20 1234**

(prix d'un appel local) ou consultez sur corse.edf.com ou oec.fr

* Voir les modalités de l'offre auprès de nos conseillers.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !